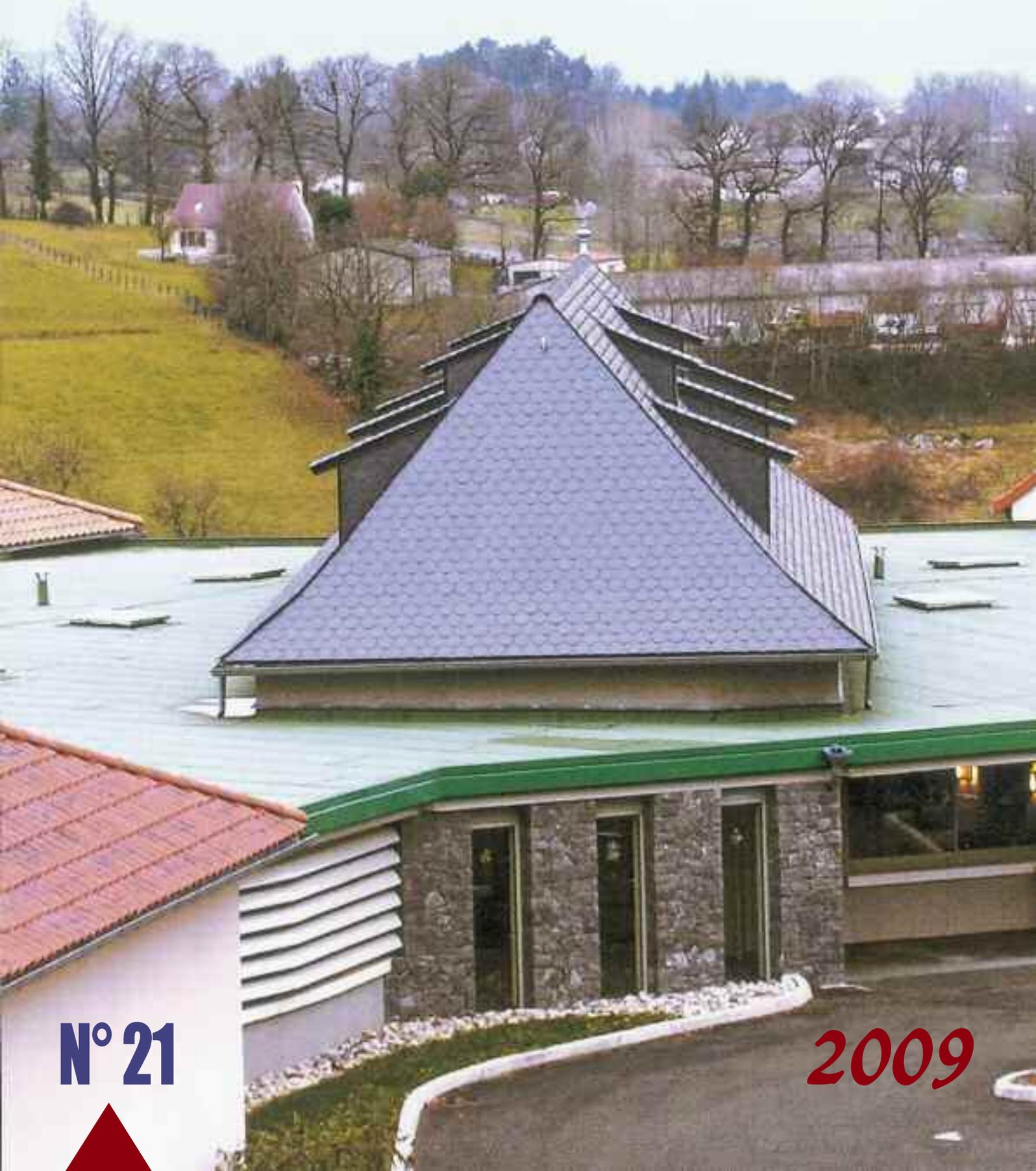


SUR REILHAC

INFORMONS NOUS



N° 21

2009





marot@architecte-cantal.com
04.71.48.78.20

imagine



Le mot du Maire

L'évènement marquant pour l'année 2009 est incontestablement l'ouverture de la résidence Les Prés Verts, le 1^{er} septembre dernier.

Vaste chantier pour une commune, mais aussi un établissement médicalisé, structurant pour le bassin d'Aurillac.

C'est l'aboutissement d'un long travail pour notre conseil municipal dont nous sommes fiers. L'inauguration en présence du Ministre Alain MARLEIX, du Préfet du Cantal, des parlementaires cantaliens, et de nombreuses personnalités, témoigne de la reconnaissance de notre travail.

Les travaux de l'Allée de Messac et du Lotissement du Pré Vert sont venus compléter cet environnement en parfaite adéquation avec l'urbanisation de notre centre-bourg.

Les travaux du local technique et de la plate forme multi-activités qui seront réalisés cette année finalisent cet ensemble.

2009 a vu également la mise en service du Centre Omnisport de la Vallée de l'Authre dont Reilhac est partenaire et c'est ainsi qu'il profitera aux associations de notre Commune.

A l'échelon communautaire, les réalisations des équipements structurants tels que le Prisme, le Centre Aquatique et le nouvel espace de cultures urbaines apportent de plus en plus de services aux habitants du Bassin d'Aurillac puisque leur taux de fréquentation augmente tout en assurant l'attractivité du territoire.

Dans le futur immédiat, la CABA grâce à une gestion financière saine, les investissements vont se poursuivre avec dans le domaine culturel la restructuration de la médiathèque, la réalisation de l'aire pour grands évènements à la Ponétie, la poursuite des aménagements d'accueil sur le site de Puech des Ouilles, pour ce qui est du tourisme et l'engagement de la 5^{ème} tranche du Pôle Immobilier de Tronquières, ainsi que la poursuite de la constitution de réserve foncière dans le domaine économique pour ne citer que les principaux investissements.

Mais 2010, c'est aussi malheureusement la poursuite des effets de la crise économique et financière.

Près de 200 habitants de l'Arrondissement d'Aurillac inscrits à Pôle Emploi de plus, en une année, autant de



dramas personnels et familiaux, qui doivent nous rappeler à notre devoir de solidarité et de cohésion sociale.

Reilhac n'échappe pas à cette situation et notre budget va se voir amputer cette année encore, de dotations de l'Etat qui à terme, auront des conséquences sur les investissements que nous avons envisagés pour ce mandat.

Même si 2010 sera une année de transition, la réforme des collectivités territoriales et de leur fiscalité, la suppression de la Taxe Professionnelle au 1^{er} janvier 2010, la création d'une taxe carbone, et la réorganisation territoriale, sont autant d'éléments de préoccupations et d'incertitudes, qui suscitent de grosses inquiétudes pour les élus locaux que nous sommes.

L'année 2010, à travers ces réformes est une année de rupture qui sera déterminante pour le futur. Le manque de lisibilité sur les années qui viennent ne nous permettent plus à nous projeter dans l'avenir et avoir des orientations budgétaires sereines.

Grâce à une action municipale de proximité, indispensable pour notre cohésion sociale, rassemblés autour d'un projet intercommunal volontariste, aidés par un tissu associatif fort et généreux, du personnel de qualité, je reste persuadé que nous continuerons, malgré tout cela, à aller de l'avant.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture. J'adresse tous mes remerciements à André Freyssinier, adjoint à la communication qui s'investit pour l'élaboration de ce bulletin.

Avec mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire
Jean Pierre Picard

Administration de la commune

PRIX DE L'EAU

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix global de l'eau (eau potable + assainissement) s'élève pour l'année 2009, pour un branchement de diamètre 15 mm et une consommation de référence de 120 m³ à :

Élément de facture		Eau potable	Assainissement	TOTAL en €
Abonnement annuel		45,00 €	14,00 €	59,00 €
Prix du m ³ EAU	1,02 €	122,40 €		122,40 €
Prix du m ³ ASSAINISSEMENT	1,33 €		159,60 €	159,60 €
Prix du m ³ ASSAINISSEMENT (Redevance Collecte Adour Garonne)	0,16 €		18,60 €	18,60 €
Agence de l'Eau Adour Garonne (Redevance pollution 0,195 Prélèvement sur la ressource naturelle 0,0355)	0,02 €	27,66 €		27,66 €
T.V.A.	5,50%	10,73 €	10,57 €	21,30 €
TOTAL		205,79 €	202,77 €	408,56 €

Soit 1,71 € pour le m³ d'eau non assaini et 3,40 € pour le m³ d'eau assaini.

MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

1 - Pièces à fournir à l'appui d'une demande de :

- Carte Nationale d'identité – Validité 10 ans
- Première demande : extrait d'acte de naissance – 2 photos d'identité – facture EDF ou Télécom – imprimé de demande à remplir au secrétariat
- Renouvellement : ancienne carte CNI – justificatif de domicile – imprimé de demande – 2 photos d'identité – extrait d'acte de naissance
- La délivrance reste gratuite sauf en cas de perte, où si cette dernière n'est pas périmée, un timbre fiscal à 25 euros sera demandé.

- Passeport – Validité 10 ans

Suite à la mise en place du passeport biométrique et depuis Juin 2009, seules les Mairies d'Arpajon, d'Aurillac, Massiac, Mauriac, Maurs, Murat, Riom es Montagnes, Saint Flour et Ydes pourront recevoir les demandes des nouveaux passeports.

- Première demande : 2 photos d'identité – timbre fiscal – extrait d'acte de naissance – justificatif de domicile – copie de la carte nationale d'identité – imprimé de demande
- Renouvellement : ancien passeport – 2 photos d'identité - imprimé de demande – justificatif de domicile – timbre fiscal – extrait d'acte de naissance Pour les mineurs de moins de 15 ans validité 5 ans.

Nouveaux tarifs (pour un passeport ou un renouvellement) :

	Avec photo papier	Avec prise photographique En direct
Pour une personne majeure	86 €	89 €
Pour un mineur De 15 ans et plus	42 €	45 €
Pour un mineur De moins de 15 ans	17 €	20 €

Pour le passeport à la Mairie d'Aurillac : Prendre rendez vous au 04.71.45.46.46, se rendre personnellement à la mairie pour dépôt et retrait (prise d'empreinte)

Les heures d'ouverture de la mairie d'Aurillac lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le mercredi de 8 h 30 à 12 h.

Fiche ETAT CIVIL

Depuis le 01/01/2001, la fiche d'Etat Civil est remplacée par une photocopie du Livret de Famille. Copie certifiée conforme=obligatoire seulement pour les administration étrangères.

2 – Assistante sociale : Madame GARDES

Modification de la permanence de l'Assistante Sociale Madame GARDES depuis le 01/10/2009

Madame GARDES (04.71.46.99.63) recevra uniquement sur rendez vous les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois à REILHAC. (1^{er} et 3^{ème} mardi à Saint Cernin) de 10 h à 12 h à la Mairie. Tous les jeudis, permanence à la Mairie de Jussac de 9 h à 12 h sans rendez vous.

3 – Adresses utiles :

- Communauté d'Agglomération – Service de l'eau – 04 71 63 70 77
- Pôle Emploi Assedic - 77 rue de Marmiesse - 3949
- CAF - 15 rue Pierre Marty - 08 20 25 15 10
- CPAM - 15 rue Pierre Marty - 3646
- UDAF - Information des familles 9 rue de la gare - 04 71 43 43 43
- ACART Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile – 14 av des Prades - Aurillac – 04 71 48 22 69
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural - 8, rue de la Gare – Aurillac – 04 71 48 66 40
- ASeD - 30 avenue Milhaud – Aurillac – 04 71 48 42 46
- Mission Locale pour l'insertion Sociale et Professionnelle des jeunes Maison de l'Emploi – 17 place de la Paix – Aurillac – 04 71 45 60 35
- SIAD Service de Soins à Domicile - 11, rue de la Coste – Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. – Plan Local d'insertion par l'économie - Maison de l'emploi – 16 Place de la Paix – Aurillac 04 71 46 86 26
- Présence verte Télé-alarme - 9 rue Jean de Bonnefon – Aurillac - 04 71 64 33 84
- Centre Social Intercommunal – Mairie de Reilhac – 04 71 47 24 10
- CLIC – 12, rue de la Coste – 04 71 45 47 46

Administration de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{er} adjoint	Maurice LABERTRANDIE
2 ^{ème} Adjoint	André FREYSSINIER
3 ^{ème} Adjoint	Christian VIDAL
4 ^{ème} Adjoint	Bernard LAVEISSIERE
Conseiller délégué	Francis VERNET
Conseiller Délégué	Ginette APCHIN

Conseillers Municipaux

LAVIGNE Jean-Louis	BOULDOYRE Simon
FONTANILLE Viviane	SOUBRIER Christiane
JONCHERE Marie-Hélène	SERONIE Jean-Pierre
LEYBROS Serge	

Commissions

Commission : « Travaux – Bâtiments Communaux – Equipement » : J-P PICARD, F. VERNET, J-P. SERONIE, S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER, V. FONTANILLE

Commission : « Jeunesse – Sport - Milieu associatif » : J-P. PICARD, M. LABERTRANDIE, F. VERNET, J-L. LAVIGNE, B. LAVEISSIERE, M-H. JONCHERE, C. SOUBRIER

Commission : « Finances – Communication » : J-P. PICARD, A. FREYSSINIER, G. APCHIN, M-H. JONCHERE, S. BOULDOYRE, S. LEYBROS

Commission : « Urbanisme – Environnement – Cadre de vie » : J-P. PICARD, C. VIDAL, S. LEYBROS, G. APCHIN, C. SOUBRIER, J-P. SERONIE, J-L. LAVIGNE, V. FONTANILLE

Commission : « Affaires scolaires et Informatique » : J-P. PICARD, B. LAVEISSIERE, C. SOUBRIER, S. BOULBOYRE, G. APCHIN

Commission : « Voirie – Espaces verts » : J-P. PICARD, F. VERNET, S. LEYBROS, V. FONTANILLE, J-P. SERONIE

Le Maire et les Adjointes sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : J-P PICARD
Membres élus : V. FONTANILLE, G. APCHIN, S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER
Membres nommés : M-J. LABERTRANDIE, J. LAPOUBLE, I. MEYNIER, E. BLANC

Délégués aux Syndicats Intercommunaux : Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY
Maurice LABERTRANDIE et Jean-Pierre SERONIE

Délégué à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac :

- Titulaires : J-P Pierre PICARD et B LAVEISSIERE
- Suppléants : J-L LAVIGNE et S. LEYBROS

Délégué à la Défense : B. LAVEISSIERE

Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de L'Authre : B. LAVEISSIERE et S. LEYBROS

Employés Communaux

Mairie : Chantal JUILLARD et Michelle FERRARA
 Voirie : Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES
Garderie et surveillance à la cantine :
Simone LEYBROS
Ecole : Claudine LAJARRIGE
Cantine : Cathy LACOSTE

Tarifs Communaux

GARDERIE :

Tarif : 1,30 € de l'heure
Horaires : du lundi au vendredi : 7h15 à 8h15 et 16h30 à 18h45

Les Mercredis libérés : (16 sept, 30 sept, 14 oct ; 18 nov, 9 déc 2009, 13 jan, 3 fév, 10 mars, 24 mars, 24 mars, 12 mai, 9 juin, 23 juin 2010.) : Activités Centre Social à CRANDELLES, toute la journée (départ place de la Mairie à 7 h 35 – Retour à 18 h 20)

Les autres mercredis : Matin garderie de 7h15 à 8h30 - Activité Centre de Loisirs à l'École de REILHAC de 8h30 à 11h30 - Garderie de 11h30 à 12h30.

Après-midi : Activité centre de loisirs à CRANDELLES : départ à 13h15 place de la Mairie et retour à 18h20.

CANTINE :

Ticket à la semaine : 7,45 €
Ticket occasionnel : 2,35 €

BIBLIOTHÈQUE :

L'élargissement des créneaux horaires de la bibliothèque a été rendu possible grâce à l'embauche d'une personne en contrat aidé, ce qui a redynamisé ce lieu de rencontre et d'échange ; c'est un lieu ouvert à tous, et où les documents (livres, CD, DVD) sont mis à disposition du public à titre gratuit, sans caution ni cotisation.
Renouvelés régulièrement, faites nous savoir si un document vous intéresse en particulier.
La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tel : 04 71 63 00 63 - Fax : 04 71 63 00 64

Horaires d'ouverture :

Mardi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h 00 - 12 h 00
Jeudi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Samedi	8 h 00 - 12 h 00

ECOLE

Tel : 04 71 63 00 50
De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

ATELIER CUISINE

A la Salle Polyvalente de REILHAC, l'atelier cuisine continue avec de nouvelles dates et de nouvelles recettes :

- 21 octobre : Farçous
- 25 novembre : Stofish
- 8 décembre
- 27 janvier
- 3 mars
- 24 mars
- 28 avril
- 26 mai

ATELIER INFORMATIQUE DE REILHAC

Un vendredi sur deux de 18 h à 20 h à l'école

- photo numérique le 9 octobre
- micro-informatique 1^{ère} partie le 23 octobre
- micro-informatique 2^{ème} partie le 13 novembre
- internet 1^{ère} partie le 27 novembre
- internet 2^{ème} partie le 11 décembre

ETAT CIVIL 2009

Naissances :

- LAFON Tom	24 mars 2009
- SERRES Arthur	5 octobre 2009
- DEGOUX Gaétan	6 novembre 2009
- SOULIE Eléna Aurore	15 novembre 2009

Mariages

- Christophe CLAVEYROLE et Sandra BAGE	le 22 août 2009
---	-----------------

Décès

- ZAHAM Tahar veuf de Tourkia RASSOUL le 2 février
- AUSSOLEIL Lucien époux de Anna ALTEYRAC le 19 mai
- VERNIOLE Marcel époux de Eva OURCET le 22 septembre
- NOZIERE Jean François veuf de Zelmyre BONICEL le 25 septembre
- CAMBOUR Madeleine veuve de Camille MONTILLET le 16 novembre
- BAQUIER Marie veuve de Pierre SERONIE le 20 décembre

CIMETIERE REPRISE DES CONCESSIONS

La procédure de reprise des concessions abandonnées, commencée le 16 mars 2006, a pris fin le 17 novembre 2009, date à laquelle le deuxième et dernier constat de l'état d'abandon des sépultures a été dressé. Les sépultures à reprendre et celles à conservées par la Commune de REILHAC seront listées par le Conseil Municipal ; les concessions réellement abandonnées seront nettoyées (ossements regroupés dans un ossuaire entretenu par la Commune), remises en état pour être concédées à de nouvelles familles.

Administration de la commune

Location de la Salle Polyvalente

Le règlement pour l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Mairie. Une caution de 200 €uros est demandée pour toute location de la salle.

De plus, il sera demandé, une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels, résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles. Celle-ci devra être fourni à chaque location pour un particulier et en début d'année pour les associations.

	Associations Communales	Associations Extérieures Particuliers de la commune
Grande Salle	GRATUIT	80 €
Petite Salle	GRATUIT	60 €
Grande Salle + Cuisine	GRATUIT	120 €
Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	80 €
Grande Salle + Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	180 €
Arbre de Noël	GRATUIT	200 €
Exposition - Vente		230 €

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Judi 7 janvier	Club des Aînés	Galette
Samedi 9 janvier	Commune	Vœux
Samedi 30 janvier	Ecole de Foot	
Judi 4 février	Club des Aînés	Crêpes
Samedi 6 février	A.P.E.	Quine
Dimanche 7 février	A.P.E.	Thé dansant
Vendredi 12 février	Pétanque	Concours belote
Samedi 13 février	Chasse	Banquet
Samedi 27 février	Foot	Belote
Judi 4 mars	Club des Aînés	
Dimanche 7 mars	CCAS	Repas
Samedi 13 mars	A.P.E.	Couscous
Judi 1 avril	Club des Aînés	
Samedi 17 avril	Pétanque	Moules Frites
Samedi 24 avril	Foot	Tombole
Samedi 1 mai	A.P.E.	Muguet
Judi 6 mai	Club des Aînés	
Samedi 8 mai	Marché de	
Dimanche 9 mai	Pays	
Samedi 15 mai	Pétanque	Concours interne
Dimanche 23 mai	Foot	Tournoi
Judi 27 mai	Club des Aînés	
Samedi 29 mai	Foot	Assemblée Générale
Samedi 19 juin	Pétanque	Feu St Jean
Vendredi 25 juin	Gym	Assemblée Générale
Samedi 26 juin	A .P.E.	Fête de L'Ecole
Samedi 3 juillet	Chasse	Fête du pain
Dimanche 4 juillet	Chasse	Fête du pain
Samedi 10 juillet	Pétanque	Concours de Pétanque avec les membres de l'ADAPEI
Vendredi 6 août, Samedi 7 août et Dimanche 8 août	Comité des Fêtes	Fête patronale
Dimanche 5 septembre	Amis de Broussette	
Judi 9 septembre	Club des Aînés	
Vendredi 17 septembre	Concours	
Samedi 18 septembre	Ring	
Dimanche 19 septembre	Canin	
Samedi 11 septembre	Pétanque	Concours
Judi 21 septembre	Club des Aînés	
Judi 18 novembre	Club des Aînés	
Samedi 27 novembre	Pétanque	Assemblée générale

Les cours de Gym sont les mardi de 10 h 30 à 11 h 30 et les vendredis de 20 h 30 à 21 h 30

TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Ce service est spécialisé dans le transport de personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les bus de ligne régulière. Les réservations se font la veille jusqu'à 17h30 auprès de la STABUS au 0800 33 58 69
Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :
- la STABUS au 04 71 48 53 00
- la CABA au 04 71 46 86 30

CLIC

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) se situe 12 rue de la Coste à AURILLAC (Tel : 04.71.45.47.46).

C'est un lieu d'accueil et d'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de permettre, si possible, un maintien à domicile, avec les aides pouvant améliorer leurs conditions de vie.

A QUI S'ADRESSER ?

GYM :

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04.71.47.22.39
Trésorière : Mme DAULHAC Patricia
Secrétaires : Mmes MONTERGOUX Odette
Et GUBERT Josette

A.P.E. :

Président : Mr BONNET Alexandre 04 71 47 26 32
Trésorière : Mme CHAMPEL Anne
Secrétaire : Mme RODRIGUES Claire

FOOTBALL CLUB REILHACOIS :

Président : Mr BEGUET Philippe 04 71 64 51 67
Vice Président : Mr VIGNERON Claude
Trésorier : Mr LEYBROS Serge
Secrétaire : Melle CHANUT Evelyne

COMITE DES FETES

Président : Mr BLANDIN Daniel 04 71 47 20 82
Trésorière : Melle JUILLARD Chantal
Secrétaire : Melle DELPONT Sylvie

CLUB DES AINES

Président : Mr ISSIOT Michel 04 71 63.77.94
Trésorière : Mme GASQUET Jacqueline
Secrétaire : Mme SEMETEYS Marie Louise

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Co-Président : Mr PLESTAN Jean Louis
Co-Président : Mr BONNET Charles
Vice - Président : Mr BRUEL Noël
Trésorier : Mr BELAUBRE Pierre
Secrétaire : Mme GUILLEMIN Jeanine

FOOTBALL ENTENTE VALLEE DE L'AUTRE

(jeunes)

Président : Mr JULIARD Alain 04.71.46.69.35
Trésorier : Mr ACOSTA Jean-Claude
Secrétaire : Mr BONNET Bruno

LE TILLEUL REILHACOIS

Président : Mr LARION Jean-Michel 04.71.47.26.48
Trésorière : Mme LARION Martine
Secrétaire : Melle RAFFY Sophie

A.C.C.A

Président : Mr Jean-Pierre PICARD 04.71.47.21.36
Trésorier : Mr Jean GOUBERT
Secrétaire : Mr Michel FRUQUIERE

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : Mr DANCIE : 06 79 97 79 68
Trésorier : Mr CHATEL Christian

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Mr FONTANILLE Thierry 04.71.47.21.27
Trésorier : Mr MAZET Pascal
Secrétaire : Melle PRUNET Joëlle

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Co-présidents : Mr PLESTAN Louis - BONNET Charles
Vice Président : Bruel Noël
Trésorier : Mr BELAUBRE Pierre
Secrétaire : Mr GUILLEMIN Jeanine

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane
Trésorier : Mme KANNENGISSER Fabrice
Secrétaire : Mme ROLLAND Yvette

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Séance du 21 Janvier 2009

Objet : Modalités de la concertation relative à la révision simplifiée du PLU - Précision des objectifs de la révision

VU la Loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme de pour la recherche, VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.13, 3^{ème} alinéa et L 300.2, VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 août 2007 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Monsieur Le Maire présente les motifs qui justifient la mise en révision simplifiée du PLU ainsi que les principales caractéristiques des projets envisagés et présentant un intérêt général, à savoir :

Déclassement d'une zone UD en zone A et N

Le Conseil Municipal décide :

- 1 - que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes : mise à disposition de registres et affichage en Mairie
- 2 - de demander conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la Direction Départementale de l'Équipement soient mis gratuitement à la disposition de la Commune de REILHAC (Cantal) pour assurer le suivi de la procédure de révision simplifiée du PLU,
- 3 - de donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision simplifiée du PLU,
- 4 - d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au Budget primitif de l'exercice 2009

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération est notifiée à :

- Monsieur Le Préfet,
- à Messieurs Les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général du Cantal,
- à Messieurs les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre de l'Agriculture.

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage en Mairie pendant un mois,
- Mention de cet affichage inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Objet : Actualisation des indemnités de fonction.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux chiffres publiés par

l'INSEE concernant la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009, il y a lieu d'actualiser le montant des indemnités de fonction.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte la répartition de l'enveloppe comme suit :

Enveloppe globale à attribuer : 989 habitants soit 64 % de l'indice 1015

	Enveloppe maxi	Répartition Depuis le 15.03.2008
MAIRE :	31 %	28.85 %
1 ^{er} Adjoint :	8.25 %	6.63 %
2 ^{ème} Adjoint :	8.25 %	6.63 %
3 ^{ème} Adjoint :	8.25 %	6.63 %
4 ^{ème} Adjoint :	8.25 %	5.54 %
1 ^{er} C.M. délégué		5.54 %
2 ^{ème} CM Déléguée :		4.18 %
TOTAL	64 %	64 %

- s'engage à inscrire les crédits chaque année au budget.

Objet : Reversement de subventions DDJS aux associations concernées.

Suite au versement des subventions par la DDJS à la commune pour les activités organisées par l'APE et le Centre Social intercommunal de la Vallée de l'Authre, il y a lieu de procéder au reversement de ces subventions.

1 700 € ont été attribués à l'APE
2 000 € ont été attribués au Centre Social.

LE CM autorise Mr le Maire à reverser ces subventions aux associations concernées.

Objet : Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre.

Ce Centre Social crée en 2004 est géré par une association auquel adhèrent, à ce jour, les communes de Jussac, Crandelles, Naucelles, Laroquevieille, Reilhac et Teissières de Cornet.

Une participation est demandée chaque année aux communes adhérentes calculée au prorata du coût des activités réalisées et de la fréquentation de la population de chaque commune.

Considérant la fréquentation des habitants de Reilhac aux diverses activités proposées, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de renouveler l'attribution de cette participation financière déterminée selon le mode de calcul mis en place par le Centre Social.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, - Accepte l'inscription d'une participation financière au budget.

Séance du 24 Mars 2009

Objet : Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi des finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal d'une mesure du Plan de relance relative au versement anticipé du Fond de Compensation pour la TVA instauré par le gouvernement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6, Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA(FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fond au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fond dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 890 218 € ;

- décide d'inscrire aux budgets de la commune les programmes d'aménagement d'une plate-forme multi activités et d'un local technique, pour un montant de 420 000 €, l'acquisition du mobilier pour la maison de retraite pour un montant de 650 000 € des travaux de voirie, aménagement aire de jeux, acquisition de tracteur et matériel adapté, la réalisation d'un columbarium/ Jardin du souvenir pour un montant estimé à la somme de 200 000 € soit un montant prévisionnel de dépenses réelles d'équipement de 1 270 000 €.

AUTORISE Monsieur le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Préfecture du Cantal – Reçue le 30.03.2009

Objet : Travaux d'aménagement d'une plate-forme multi activités et local technique : Demande de subvention au titre de la résér-

Au fil des réunions du Conseil Municipal

ve ministérielle : programme 122 – action 01
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'implantation de la maison de retraite et du lotissement du pré vert, il y aurait lieu de prévoir l'aménagement du terrain disponible et d'envisager l'aménagement d'une plate forme multi activités et d'un local technique.

Le coût global de ces travaux s'élève à la somme de 290 592.50 € H.T. le montant estimatif des dépenses totales, honoraires compris s'élève à 349 236.50 € H.T. soit une dépense totale à prévoir de 417 700 € TTC.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre des travaux divers d'intérêt local au programme 122 – Action 01.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- sollicite une subvention au titre du programme 122 – Action 01 : Travaux divers d'intérêt local

- approuve le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Subvention DGE
- Subvention sur réserve ministérielle
- fonds propres et emprunt.

- charge Monsieur le maire de solliciter une subvention aussi élevée que possible à Monsieur Vincent DESCOEUR au titre de la réserve ministérielle.

Préfecture du Cantal – reçue le 30.03.2009

Objet : Travaux maison de retraite. Complément d'appel d'offres.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise CPSV NUMEZ, il a été décidé de lancer un complément d'appel d'offres pour le remplacement des lots suivants :

- Lot n°14 : Plomberie
- Lot n° 19 : Chauffage gaz – VMC

L'estimatif de ces lots est de 39 000 €H.T. pour le lot n° 14 et de 29 000 €H.T. pour le lot n° 19. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer cette procédure et à signer les marchés avec les entreprises les mieux –disantes ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- En conséquence, le chantier subit un retard qui oblige à une prolongation de délais de 7 mois portant le délai légal à 33 Mois.

Préfecture du Cantal – Reçue le 30.03.2009

Objet : Travaux maison de retraite : avenant aux lots n°7, 9 et 10.

Considérant les modifications sollicitées au cours de l'avancement des travaux, il y aurait lieu de prendre les avenants aux marchés suivants :

- Lot N° 7 – Avenant n°2 – Menuiseries extérieures alu : MAP : fournitures et pose de

châssis fixes en alu dans le SAS d'entrée pour 2340 € H.T.

- Lot N° 9 – Avenant n°2 – Cloisons sèches faux- plafonds : CANCE : réalisation d'un bureau dans le local réserves cuisine suivant la demande des citées cantaliennes de l'Automne et réalisation d'un plafond coupe feu 1 heure sous tuyaux dans la gaine technique suivante la demande du bureau de contrôle. Montant : 1 268.99 € H.T.

- Lot N° 10 Avenant n°1 – Carrelage – Faïence : BRUNHES JAMMES : fournitures et pose de carrelage avec plinthes dans local poubelle. Montant : 2 457 € H.T.

Montant total des avenants : 6 066 € H.T.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE ces travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Préfecture du Cantal – Reçue le 30.03.2009

Objet : Projet de lotissement privé à Brousse : transfert de la voirie et espaces communs dans le domaine public communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de lotissement sur le secteur de Brousse « Lotissement BARANDE » Une demande d'aménagement est en cours d'instruction.

Après consultation des services concernés, la CABA émet un avis favorable sous réserve que les réseaux et la voirie soient à terme rétrocédés à la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le transfert de cette voirie et des espaces communs dans le domaine public communal

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer la démarche à intervenir.

Préfecture du Cantal – Reçue le 10.04.2009

Objet : Emplacement réservé à Brousse : Convention d'honoraires pour acquisition de terrain pour nouvelle voie d'accès.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée pour un terrain situé à Brousse. Lors de l'élaboration du PLU, une partie de cette parcelle a été classée en emplacement réservé (n°7) pour la réalisation d'une voie d'accès permettant le désenclavement des terrains constructibles sur ce secteur.

Pour l'instruction de ce dossier, il y a donc lieu de prévoir l'acquisition de la bande de terrain pour cette future voie d'accès. Un document d'arpentage nécessaire à l'application de cet emplacement réservé au droit de la propriété SEMETEYS a été établi par le Cabinet CLAVIEROLE ET COUDON et monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais correspondant à ce bornage qui s'élève à 671,72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire

et l'autorise à signer la convention à intervenir.

- S'engage à inscrire les crédits au budget primitif 2009.

Préfecture du Cantal – Reçue le 10.04.2009

Objet : Création de poste suite avancement de grade et modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la promotion interne, Chantal JUILLARD, exerçant les fonctions de secrétaire de mairie sur le grade de REDACTEUR, remplit les conditions pour accéder au grade de REDACTEUR PRINCIPAL.

Il y aurait donc lieu de délibérer sur la création de ce poste.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE la création du poste DE REDACTEUR PRINCIPAL

• Durée hebdomadaire : 20/35^{ème}

• Date de création du poste : 1^{er} avril 2009

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la création de ce poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

- Modifie comme suit le tableau des effectifs :

VOIRIE : Adjoint Technique 2^{ème} Classe 35 H : 1

Adjoint Technique 1^{ème} Classe 35 H : 1

MAIRIE : Rédacteur Principal 20/35^{ème} : 1

Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe 20/35^{ème} : 1

ECOLE : Adjoint Technique 2^{ème} Classe 24/35^{ème} : 1

Adjoint Technique 2^{ème} Classe 21/35^{ème} : 1

Adjoint Technique 2^{ème} Classe 29/35^{ème} : 1

Préfecture du Cantal – Reçue le 08.04.2009

Objet : CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) : renouvellement de la Convention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune adhère au CLIC depuis sa création en 2004. Une convention a été établie à sa création pour une durée de 5 ans. Celle-ci arrive donc à échéance en 2009. Il y aurait donc lieu de délibérer pour le renouvellement de cette convention avec cet organisme qui a pour but la mise en place de mesures pour le maintien à domicile des personnes âgées en mettant en relation l'ensemble des intervenants.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le renouvellement de cette convention dont l'adhésion pour 2009 est fixée à 0.536 €par habitant sur la base de la population DGF 2008.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

- S'ENGAGE à inscrire la somme correspondante chaque année au budget.

Préfecture du Cantal – Reçue le 10.04.2009

Objet : Participation au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention

Au fil des réunions du Conseil Municipal

établie par le Centre Social avec les communes adhérentes.

Cette convention fixe la participation des communes au fonctionnement des activités proposées par le Centre Social.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

- DIT QUE les crédits seront inscrits chaque année à l'article 6558 du budget.

Préfecture du Cantal - Reçue le 10.04.2009

Objet : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Après avoir pris connaissance de ce décret portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales et des propositions concernant les réseaux de distribution de gaz naturel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0.035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.

Montant de la redevance PR = (taux x L) + 100 € où L représente la longueur des canalisations de distribution de gaz naturel implantées sur le domaine public communal

- que ce montant soit revalorisé chaque année par une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé ci-dessus,

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz naturel implanté sur le domaine public communal,

- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

Préfecture du Cantal - Reçue le 10.04.2009

SEANCE DU 8 AVRIL 2009

Un budget voté restant axé sur l'investissement.

Le 8 Avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2008 et le vote des budgets primitifs 2009 en présence de Monsieur COUDERT, receveur municipal, qui a présenté les différents documents budgétaires et analyses financières qui ont été approuvés à l'unanimité.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2008 s'élève 675 377.66 € contre un montant de dépenses de 453 952.60 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 221 425.06 €.

Compte tenu des opérations restant à réaliser au programme de Voirie (PVR Couderc, travaux d'aménagement de la voie communale de Messac, accès à la maison de retraite, aménagement des vestiaires foot et participation au gymnase intercommunal de Naucelles) le besoin de prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève 198 522.61 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2008 s'élève donc à 22 902.45 €.

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de gestion et les comptes administratifs 2008, la proposition du budget primitif 2009, présentée par Monsieur le receveur municipal, a été également approuvée à l'unanimité.

Le budget primitif s'élève à 659 075.45 € et se décompose comme suit :

En fonctionnement :

En recettes, les produits de services (concessions, redevance d'occupation du domaine public communal, garderie, cantine, transport scolaire, publicité dans bulletin municipal) s'élèvent à 26 800 €

Les dotations, subventions et participations de l'Etat comprenant la DGF, DSR, CNASEA et CAF pour contrats aidés et compensation au titre des exonérations d'impôts directs s'élèvent à 299 556 €.

Après une revalorisation des bases des impôts locaux de 2.50 % fixée par l'Etat, le Conseil Municipal, pour sa part, a décidé une faible augmentation des 3 taxes d'impôts directs de 1.50 % bien que la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'Etat ait baissé de 21 000 € pour 2009. La priorité pour la commune est de maintenir une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale évitant ainsi de trop pénaliser les ménages. Les impôts et taxes représentent ainsi une recette totale de 264 317 €.

Bien sur, viendront s'ajouter et indépendamment à celles de la commune, les augmentations décidées par le Conseil Général et la Région.

Les revenus des loyers et location de la salle polyvalente s'élèvent à 9 500 €. Le remboursement sur rémunération (supplément familial et participation CNASEA) s'élève à 21 000 €. Les travaux en régie pour un montant de 15 000 €.

A ces nouvelles recettes, s'ajoute l'excédent de fonctionnement de 22 902.45 €

Ces recettes, d'un montant total de 659 075.45 € financeront les dépenses suivantes :

Les charges à caractères général s'élèvent à 147 095.45 €, les charges du Personnel à 219 850 €, l'attribution de compensation versée à la CABA à 11 000 €, les indemnités de fonction et contributions aux organismes à 72 130 €, les intérêts des emprunts à 55 000 €.

Les subventions aux associations ont été maintenues à un même niveau et ont, malgré tout, subi une augmentation globale pour pouvoir satisfaire à des demandes exceptionnelles telles que : Participation à la classe de Mer des enfants de l'école -classe GS-CP- (1 700 €) , participation à la course cycliste organisée par l'ACVA lors de la fête patronale (250 €). De plus, la commune participe au financement des déplacements des enfants de l'école au centre aquatique (1 300 €).

Après avoir prévu une réserve pour « dépenses imprévues » de 4 000 €, il reste 150 000 € représentant l'autofinancement qui servira à financer les nouvelles dépenses de la section d'investissement qui se décompose comme suit :

En Investissement :

En dépenses :

Plan de relance de l'économie : Le Conseil Municipal s'engage dans le dispositif du plan de relance mis en place par l'Etat apportant ainsi soutien au développement économique et au maintien de l'emploi.

C'est ainsi que l'investissement prévu pour 2009 permettra d'appliquer le dispositif qui consiste à récupérer le FCTVA des années 2007 et 2008 en 2009 (qui n'était reversé que 2 ans après). En effet, ce dispositif est lié à ce que la commune investisse, en 2009, à hauteur de la moyenne des 4 dernières années, ce qui est le cas pour REILHAC.

Les investissements prévus :

- L'aménagement d'une plate-forme multi-activité jouxtant le terrain de foot et la construction d'un local technique ont été programmées en priorité, pour permettre de

Au fil des réunions du Conseil Municipal

terminer l'aménagement en cours de la Maison de retraite et du lotissement du pré vert composé de 9 pavillons. Cette opération permettra à cet ensemble de bien s'intégrer dans le bourg de REILHAC. Cet aménagement fait l'objet d'une demande de DGE.

- Une première tranche de travaux sur la voie communale de Lagarde à Brousse concernera la réfection de cette voie entre la maison FONTANILLE et la croix de Brousse particulièrement dégradée à cet endroit. Seront également programmés, les aménagements de l'impasse des bouvreuils, impasse de la côte du Bourret, rue de la Reyne, Lou Carreyrou.

- Est programmé également le renouvellement des jeux aux abords de la salle polyvalente, la modification et la révision du PLU, l'acquisition de matériel informatique pour la mairie et l'école, le remplacement du standard téléphonique de la mairie, la création d'un site INTERNET

- La procédure de reprise des concessions abandonnées se terminera cette année. L'aménagement d'un columbarium est également prévu.

- La recherche de terrain pour constituer une réserve foncière sera également envisagée.

- Le programme des travaux d'éclairage public sera poursuivi dans les lotissements en cours de réalisation.

- Les travaux en régie concerneront l'allée de Messac et diverses interventions sur la commune.

- Le remboursement du capital d'emprunt s'élève à 110 000 €

Ces nouvelles propositions pour 2009 d'un montant de 936 954.61 € ajoutées aux restes à réaliser d'un montant de 319 200 € représentent un budget global d'investissement de 1 256 154.61 € qui est financé comme suit :

En recettes :

- recettes nouvelles (FCTVA, TLE et subventions de l'Etat demandées) pour un montant de 281 454 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 150 000 €

A ces recettes nouvelles ajoutées aux restes à réaliser d'un montant de 305 200 € et au résultat de clôture de 2008 soit 198 522.61 €, il y a lieu de prévoir un emprunt de 312 000 €.

Lotissement du pré vert : Restent à réaliser les travaux de finition de voirie.

Résidence du Pré Vert : les travaux de chauffage prévus n'ont pu être menés à terme par l'entreprise titulaire du marché, ce qui a obligé à faire de nouveaux appels d'offres pour choisir une entreprise afin de terminer ces travaux.

CCAS : Ce budget, alimenté en partie par une subvention du budget principal soit 6 000 € s'élève à 6 443 €.

En 2008, a eu lieu le repas des aînés confectionné par les membres du CCAS, la distribution de la rose pour la fête des mères et la confection du colis de Noël. Des aides pour les voyages scolaires pour des élèves en secondaire ont également été attribuées.

Séance du 13 Juin 2009

Objet : Adhésion au dispositif PASS FONCIER. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un nouveau dispositif permettant l'accession à la propriété mis en place dans le cadre du plan de relance du gouvernement qui se caractérise comme suit :

La loi portant engagement national pour le logement en date du 13 Juillet 2006 a institué un prêt à taux zéro majoré pour les primo accédants dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond, qui acquièrent un logement neuf et sous réserve de l'intervention d'une ou plusieurs collectivités locales. Cette majoration concerne les offres de prêt émises entre le 1^{er} Janvier 2007 et le 31 décembre 2010.

Cette même réglementation a inséré dans l'ordonnancement juridique un autre mécanisme d'aide à l'acquisition à savoir le « pass foncier ». Le dénominateur commun de ces deux aides est la nécessité d'obtenir une aide d'une collectivité locale afin de pouvoir les générer.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe d'octroi de subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du Pass Foncier. Le montant minimal de ces subventions est de : 3 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3
4 000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4.

Il est proposé d'autre part que :

- Le montant de la subvention de la commune soit limité au complément nécessaire pour atteindre les montants sus visés chaque fois que le ménage peut bénéficier d'aides d'autres collectivités (et notamment de l'aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance),

- Le bénéfice de ces subventions soit réservé aux ménages faisant construire un pavillon sur le territoire de la commune

- Pour faciliter les démarches des accédants, la réception et l'instruction de la demande de subventions soit assurées par les organismes adhérents à ce dispositif et/ou l'organisme du 1 % en liaison avec, le cas échéant, les autres collectivités locales, étant précisé que la décision d'attribution de la subvention sera prise par la commune de REILHAC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce dispositif et des conditions d'attribution, à l'unanimité

1 – décide :

- D'adopter le principe de versement de subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration de prêt à taux zéro et du Pass Foncier.

- De fixer le montant de ces subventions à
 - 3 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3 (ex : 1 000 € : Etat – 1 000 € CABA – 1 000 € commune)
 - 4 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égale à 4 (ex : 2 000 € Etat – 1 000 € CABA – 1 000 € commune)

Etant précisé que le montant de la subvention de la commune soit limité au complément nécessaire pour atteindre les montants sus visés chaque fois que le ménage peut bénéficier d'aides d'autres collectivités et ne dépassera pas 1 000 €.

- De fixer le périmètre d'attribution sur tout le territoire de la commune, lotissement et diffus.

2 – Autorise Monsieur le Maire à signer les attestations d'attribution avec les ménages éligibles proposés par les organismes adhérents à ce dispositif étant précisé que la décision d'attribution de la subvention sera prise par la commune de REILHAC. Les conditions de remboursement en cas de revente seront définies lors de la signature de cette attestation.

3 – s'engage à inscrire, dans un premier temps, par décision modificative, une subvention de la commune pour 6 dossiers d'accession à la propriété.

Préfecture du Cantal – Reçue le 1^{er} Juillet 2009

OBJET : Programme voirie 2009 : Attribution des travaux.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 mai 2009, a procédé à l'ouverture des plis.

L'estimation de la DDE était de 66 272.50 € H.T. soit 79 261.91 € TTC

Les propositions reçues :

COLAS : 68 957.00 € H.T. soit 82 472.57 € TTC + 4.05% estimation DDE

EATP : 67 013.00 € H.T. soit 80 147.55 € TTC

+ 1.12% estimation DDE

EUROVIA : 62 898.50 € H.T. soit 75 226.61 € TTC

- 5.09 % estimation DDE

Après vérification par la DDE assurant la maîtrise d'œuvre, la CAO, réunie le 20 mai a retenu la proposition d'EUROVIA.

Le Conseil Municipal, approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux prévus au budget primitif 2009.

Préfecture du Cantal – Reçue le 1^{er} Juillet 2009

Objet : Aménagement de la Voie Communale de Messac – Travaux complémentaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la voie communale n° 9 dite « Allée de Messac »

Au fil des réunions du Conseil Municipal

ont fait l'objet d'un marché conclu avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 238 570 € H.T.

Des travaux complémentaires sont apparus nécessaires sur les murs en maçonnerie et les terrassements en déblais dont le montant estimé est de 4 722.52 € H.T.

Ces travaux entraînant une majoration du marché entrant dans la fourchette des 25 % stipulés à l'article 15.3 du CCAG, le maître d'ouvrage peut recourir à une décision de poursuivre ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'approuver la décision de poursuivre les travaux portant le montant du marché de 238 570 € HT à 243 292.52 € H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la décision de poursuivre les travaux.

Préfecture du Cantal – Reçue le 1^{er} Juillet 2009

OBJET : Proposition de remplacement du photocopieur MAIRIE.

Pour le remplacement du photocopieur de la Mairie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

1 - décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition suivante :

Fournisseur : BUROTIC SYSTEM

Matériel : PHOTOCOPIEUR COULEUR NEUF TOSHIBA STUDIO 2330 C

Location financière sur 63 mois : loyers trimestriels fixes, avec possibilité d'évolution du matériel en cours de contrat (3 ans) : 177 € HT/mois

Contrat connectique e-way : 22.50 € HT/mois
Contrat de maintenance : 0.01 € H.T. la copie noire, 0.07 € H.T. la copie couleur

Reprise du photocopieur actuel : TOSHIBA – STUDIO 165 inscrit à l'inventaire sous le n° 277 pour un montant de 1 500 €.

2 – Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette location et à la reprise.
Préfecture du Cantal – Reçue le 1^{er} Juillet 2009

Objet : Attribution de subvention exceptionnelle : 40 ans du FCR.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention faite par le Football Club Reilhacois pour l'organisation des 40 ans de cette association.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- DECIDE de participer financièrement à cette manifestation

- FIXE le montant à 500 €

Préfecture du Cantal – Reçue le 18 Juin 2009

OBJET : Création d'emploi pour renfort d'été.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par délibération du Conseil Municipal.

Considérant le surcroît de travail (entretien des espaces verts, voiries diverses, préparation de la fête patronale et autres manifestations)

et les congés du personnel permanent et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1 – décide de créer les emplois correspondants à 3 Mois, soit 3 personnes à 1 Mois, à compter du 15 juin 2009

Préfecture du Cantal – Reçue le 25 Juin 2009

OBJET : Travaux Eclairage Public : Lotissement et nouvelle voirie à Cap del Couderc. Modification du montant.

Le montant prévu pour ces travaux s'élevait à 10 455.09 € TTC. Après participation du syndicat, la participation de la commune revenait à 6 353.44 € à verser en deux fois.

Après vérification, il a été constaté une erreur sur le calcul de la TVA. De ce fait, le montant TTC à prendre en compte est de 12 263.90 € et non 10 455.09 €. De ce fait, la participation de la commune s'élève à 8 162.26 €.

Le Conseil Municipal, APPROUVE cette rectification

Préfecture du Cantal – Reçue le 25 Juin 2009

Objet : Modification de la participation de POLYGONE au travaux EP et Alimentation BT : Antenne

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de convention modifiée avec POLYGONE fixant la participation pour les travaux Eclairage Public et Alimentation Basse Tension à Cap del Couderc (Antenne).

La commune de REILHAC assurant la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et ces travaux étant en partie subventionnés par le Syndicat Départemental d'Electricité, la participation de la commune a été évaluée à 6 658.43 € pour l'Alimentation BT et 2 680.86 € pour l'EP.

Cette participation sera répercutée intégralement à Interrégionale POLYGONE S.A.d'HLM au fur et à mesure des paiements effectués par la collectivité, les montants réels étant arrêtés par le Syndicat Départemental d'Electricité lors de l'établissement du décompte définitif.

Les équipements communs ont vocation à être transférés à la commune de REILHAC après réalisation et réception.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Interrégionale POLYGONE SA. D'HLM suivant le détail exposé ci-dessus.

- Cette délibération annule et remplace celle du 9 décembre 2008.

Préfecture du Cantal – Reçue le 25 Juin 2009

Objet : Travaux Eclairage Public Lotissement BARANDE à Brousse

Ces travaux ont fait l'objet d'une étude en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 7 837.74 €

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 40 % du montant H.T et en demandant à la commune une participation égale à la TVA + 60 % du H.T. soit 1 284.45 € + 50.60 X 6 553.29) = 5 216.42 €.

Le Conseil Municipal, décide :

1°) d'approuver ce projet

2°) de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental des Collectivités concédant de l'Electricité et du Gaz.

3°) de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à : 5 216.42 €

Préfecture du Cantal – Reçue le 25 Juin 2009

Objet : Travaux Eclairage Public Lotissement BARANDE à Brousse : projet de convention.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement cité ci-dessus et pour faire bénéficier le lotisseur de l'allègement du Syndicat Départemental d'Electricité attribué aux communes, il y aurait lieu de signer une convention entre la commune et le lotisseur.

La commune de REILHAC assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification (éclairage public) et ces travaux étant en partie subventionnés par le Syndicat Départemental d'Electricité, la participation de la commune de REILHAC a été évaluée à la TVA + 60 % du H.T. soit 1 284.45 + 3 931.97 €.

Ces travaux étant éligible au FCTVA, il y a lieu de prévoir le remboursement des 60 % soit 3 931.97 € par le lotisseur au fur et à mesure des paiements effectués par la collectivité, les montants réels étant arrêtés par le Syndicat Départemental d'Electricité lors de l'établissement du décompte définitif.

Les équipements communs ont vocation à être transférés à la commune de REILHAC après réalisation et réception.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative aux travaux d'Électrification suivant le détail exposé ci-dessus, entre la commune et le (les) lotisseur(s).

Objet : Subvention DDJS – Année 2009.

Des subventions DDJS ont été attribuées aux associations suivantes pour diverses activités et manifestations organisées.

Centre Social de la Vallée de l'Authre : 2 700 €

Association des Parents d'Élèves : 1 300 €

Ces subventions étant versées à la commune, il y aurait lieu de les reverser aux associations concernées.

Le Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants

Préfecture du Cantal – Reçue le 25 Juin 2009

Au fil des réunions du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 Juillet 2009

Objet : Construction de la maison de retraite : Avenant de transfert de marché de travaux : Lot n° 2.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la cession de fonds de l'entreprise LAMOURE à l'entreprise LAPORTE CONSTRUCTION, il y a lieu de prendre un avenant de transfert concernant le marché du lot n°2 de la construction de la maison de retraite. Le CM

- Accepte cet avenant
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant entre la commune et l'entreprise LAPORTE CONSTRUCTION.

Objet : Avenant à la convention pour la gestion de l'EHPAD.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'avenant à la convention citée en objet reprenant les modifications à apporter à savoir :

- Le remboursement des emprunts échus avant l'ouverture de la maison de retraite qui sont pris en charge par les Cités Cantaliennes de l'Automne
- L'assurance Incendie prise en charge par la commune
- Les charges pour provisions qui sont supprimées et remplacées par une réserve d'investissement au fonds propres par les Cités Cantaliennes de l'automne.
- En ce qui concerne le montant et la durée de remboursement des emprunts échus avant ouverture, un deuxième avenant précisera exactement le montant et la durée.

- Le Conseil Municipal
- Accepte cet avenant
- Autorise Monsieur le Maire à le signer entre la commune et les Cités Cantaliennes de l'Automne.

Objet : VIREMENT DE CREDITS ET SUBVENTION AU CCAS. –Contrat CAE-

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que POLE EMPLOI a émis un avis favorable pour un emploi de CAE au secrétariat du CCAS. Les crédits ayant été inscrits au budget « commune », il y aurait lieu de procéder à une subvention au CCAS.

Considérant la prise en charge de l'Etat de 90 % et la durée du contrat à intervenir, Monsieur le Maire propose de fixer la subvention à 800 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire
- Décide le virement de crédits suivant :

- Article 64168 : - 800 €
- Article 65736 : + 800 €

Objet : Désignation de 3 Membres pour siéger au Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune sera représentée au Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne par le Maire et 3 élus désignés au sein du Conseil Municipal.

Sont proposés Monsieur FREYSSINIER André, Madame APCHIN Ginette et Madame SOUBRIER Christiane.

Le Conseil Municipal
Accepte la désignation de ces 3 ELUS.

Objet : Proposition de convention de la CABA pour la création d'un site INTERNET.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la CABA a délibéré pour la mise à disposition de site INTERNET, à titre gratuit, pour les communes adhérentes à la CABA qui souhaitent créer leur propre site. Après lecture de la charte d'utilisation du service hébergement WEB CABA et du projet de convention de mise à disposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE l'ADHESION A CETTE CONVENTION
- AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION ET LA CHARTE A INTERVENIR.
- Décide de créer une commission pour la création du site dont la composition est :
 - Bernard LAVEISSIERE
 - Simon BOULDOYRE
 - Serge LEYBROS
 - Marie-Hélène JONCHERE.

Objet : Demande d'acquisition de terrain au lotissement du pré vert.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'acquisition de terrain de Monsieur GUIMAUVE Pierre au lotissement du Pré Vert. Celui-ci serait acquéreur d'une bande de terrain de la parcelle AH 179 d'environ 518 m² jouxtant son terrain. Le propriétaire riverain, Madame GUENA accepterait d'acquérir dans le prolongement soit une superficie approximative de 545 m².

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Accepte de vendre ce terrain classé non constructible au PLU au prix de 10 € Le m², tarif précédemment fixé.

- Dit que l'emprise du terrain et les superficies seront déterminées avec CLAVEIROLE ET COUDON, géomètres en tenant compte de la situation de terrain et de l'accès au bassin de rétention qui se trouve à proximité.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir ainsi que tout document relatif à ces ventes sachant que tous les frais afférents seront pris en charge par les demandeurs à savoir Mr GUIMAUVE et Madame GUENA.

Objet : Travaux Maison de retraite : avenants aux lots n° 8, 9 et 20.

Suite à la visite de la commission de sécurité, il y a lieu de prévoir un avenant aux marchés des lots n° 8, 9 et 20 pour les travaux supplémentaires pour la mise en conformité de l'installation.

Ces avenants concernent donc des travaux divers d'adaptation suivants :

Lot n° 8 – Menuiserie ext et int. - Entreprise CARRIER pour un montant H.T. de 2 019.50 €
Lot n° 9 – Cloisons sèches - Entreprise CANCE pour un montant H.T. de 7 696.30 €
Lot n°20 – Chaufferie – NTC pour un montant H.T. de 5 709.23 €.

Le Conseil Municipal, accepte ces travaux .

SEANCE DU 15 Octobre 2009

Objet : Décision modificative budgétaire : Budget annexe Maison de Retraite

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses : 2313 – Travaux : 350 000 €

Recettes : 1641 : Emprunt : 350 000 €

Objet : Aménagement plate forme et local technique : Mission de maîtrise d'œuvre et de contrôle.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux cités en objet, qu'il y aurait lieu confier les missions de suivi des travaux concernant la construction du local technique dont le montant des travaux s'élève à 169 200 € et l'aménagement de la plate forme pour un montant prévisionnel de dépenses de 121 392 €, le coût global de l'opération étant de 349 236.50 € H.T. (travaux et honoraires divers compris).

Le Conseil Municipal, après proposition,

- 1 - confirme la commune en tant que Maître d'ouvrage et

- 2 - accepte, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, les propositions suivantes :

- Pour la mission de Maîtrise d'œuvre, le Cabinet MAROT pour un montant de 11 844 € H.T.

- Pour la mission de bureau d'études abords et voirie : Cabinet CLAVEIROLE ET COUDON pour un montant de 14 000 € H.T.

- Pour la mission de Contrôle Technique, le bureau VERITAS pour un montant de 3 180 € H.T

- Pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé, le bureau VERITAS pour un montant de 1 500 € H.T

- 3 - autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'honoraires correspondantes

- 4 – autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune, la demande d'urbanisme et tout document nécessaire à ces aménagements.

- 5 – dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Transmise le 16.10.2009

Rendue exécutoire le : 16.10.2009

Au fil des réunions du Conseil Municipal

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

Objet : Avenant n° 2 à la convention de gestion avec les Cités Cantaliennes de l'Automne
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la signature de l'avenant n°1 à la convention de gestion avec les Cités Cantaliennes de l'Automne, il était prévu un deuxième avenant permettant le versement des loyers correspondants aux remboursements des annuités d'emprunt par les Cités Cantaliennes à la commune ainsi que les frais financiers avant ouverture de la résidence.

Considérant que des demandes de prêts et de subvention auprès de caisses de retraite et les subventions relatives à la pose de panneaux solaires sont en cours d'instruction, un nouvel avenant devra déterminer les montants des loyers dès connaissance des attributions de ces financements.

Le Conseil Municipal, accepte les termes de cet avenant

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de gestion avec les Cités Cantaliennes de l'Automne.

Objet : Action en justice pour la réparation de la chaudière bois.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les réparations concernant la chaudière bois n'ont toujours pas été réalisées. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de la compagnie d'assurance de la commune en tant que maître d'ouvrage au titre de la protection juridique.

La situation quant à la prise en charge de responsabilité dans cette affaire n'ayant pas évoluée et devant l'urgence des réparations, il a été conseillé à la commune d'engager une procédure judiciaire.

En vertu de la délibération en date du 9 octobre 2008 autorisant Monsieur le Maire à ester en justice, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en concertation avec les Cités Cantaliennes de l'Automne, il a été fait appel à Maître Géraud MERAL, avocat au Barreau du Cantal, de la SELARL AURIJURIS à Aurillac afin de saisir Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'une demande de référé pour déterminer les responsabilités de chacun et engager les réparations de la chaudière bois.

Le Conseil Municipal

- approuve la décision de Monsieur le Maire et l'autorise, comme le prévoit la délibération sur les délégations consenties au Maire à engager toute procédure afin de faire cesser ce préjudice.

Objet : Actualisation des indemnités de fonction :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 118 de la loi du 12 mai 2009 prévoit que les indemnités de fonction des élus sont désormais calculées sur la base de la population totale et non plus la population municipale.

De ce fait, l'enveloppe globale considérant la population totale serait de 109 % de l'indice 1015.

Après proposition par Monsieur le Maire et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la répartition suivante :

Indemnité du Maire : 40 %

Du 1^{er} au 4^{ème} adjoint : 13.25 % soit 53 %

Les 1^{er} et 2^{ème} Conseillers Municipaux délégués : 8 % soit 16 %

- dit que ces indemnités entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à compter du budget 2010.

Objet : Personnel communal : création de postes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Chantal JUILLARD, rédacteur principal occupant les fonctions de secrétaire de mairie, peut prétendre au grade de Rédacteur Chef, celle-ci ayant satisfait aux épreuves de l'examen professionnel.

Il fait part également à l'assemblée que Laurent BEGUET, adjoint technique 1^{ère} classe depuis le 1^{er} Janvier 2009 peut prétendre à un avancement au grade d'Agent de maîtrise.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur la création de ces postes.

Le Conseil Municipal décide la création des postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- REDACTEUR CHEF : durée hebdomadaire : 20/35^{ème}

- AGENT DE MAITRISE : durée hebdomadaire : 35/35^{ème}.

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la création de ces postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Objet : Assurance Maintien de salaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune adhère à un contrat d'assurance collectif concernant le maintien de salaire des agents communaux en cas d'arrêt de travail supérieur à 3 Mois entre autres, auprès de la MNT.

La cotisation de cette assurance au taux de 1.53 % est prise en charge par la commune à hauteur de 1.22 % et par le salarié pour 0.31 %. Une majoration de 0.08 % est prévue à compter du 1^{er} Janvier 2010, le taux passant à 1.61 %.

Le Conseil Municipal, décide de prendre en

charge 50 % de l'augmentation qui se traduit pour la commune par un taux de 1.26 %, reste donc pour le salarié : 0.35 %.

OBJET : Demande d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) auprès de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture du Cantal.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la précédente convention ATE-SAT, conclue avec les services de l'Etat le 01/01/2007, était valable un an et reconductible deux fois. Elle arrive donc à échéance au 31 décembre 2009.

Il rappelle que la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, dans son article 7-1, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Il s'agit d'un service public de proximité qui permet aux communes d'être assistées dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains.

L'Etat agit alors par solidarité envers ces collectivités et pour le maintien d'une présence et de compétences techniques sur l'ensemble du territoire.

La commune de REILHAC figure dans la liste des collectivités éligibles à l'ATESAT pour l'année 2010, telle que fixée par arrêté préfectoral du 9 Juillet 2009.

Le Conseil Municipal, au vu des besoins de la collectivité et après en avoir délibéré :

- approuve le principe d'un re-conventionnement ATE-SAT au 1^{er} janvier 2010

- autorise Monsieur le Maire à mettre au point la convention et ses annexes avec la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture du Cantal

- autorisera ultérieurement Monsieur le Maire, par une nouvelle délibération précisant le contenu et le montant exacts de la mission ATE-SAT à signer ladite convention.

Objet : Convention GRDF : avenant

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel négocié avec GRDF afin de se conformer aux obligations du décret n° 2008-740 du 28 Juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution du gaz naturel.

Le Conseil Municipal

Décide d'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession pour la distribution publique

Au fil des réunions du Conseil Municipal

de gaz naturel au périmètre de la commune établi avec GrDF et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Objet : Décision modificative budgétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative suivante :

En Fonctionnement :

En dépenses :

Art 61523 :	6 000 €
Art 61522 :	4 000 €
Art 6411 :	2 000 €
Art 6413 :	- 2 000 €

En recettes :

Article 7788 :	10 000 €
----------------	----------

Objet : Acquisition emplacement réservé à Brousse pour voie d'accès.

Par délibération du 24 mars dernier, il avait été décidé la prise en charge par la commune des frais de géomètre concernant la future voie d'accès à un lotissement situé à Brousse, ce terrain ayant été classé en emplacement réservé suite au plan d'ensemble proposé sur ce secteur lors de l'élaboration du PLU.

Aujourd'hui, il y a lieu de délibérer sur le prix d'acquisition du terrain concerné. Après avoir sollicité le service des domaines, le prix proposé est de 4 442 € pour une surface de 1 579 m² dont 1 170 m² de terrain agricole à 1 € le m² et 409 m² de terrain constructible à 8 € le m².

Le Conseil Municipal

Accepte l'acquisition de terrain destinée à la voirie à prendre sur les parcelles AB N° 104, 110, 111, 106 et 108 soit une superficie totale de 1 579 m² pour un montant de 4 442 €

- Charge Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires à l'acquisition du terrain concerné appartenant à Monsieur SEMETEYS Bernard et à Madame SEMETEYS Marie Louise.

- S'engage à prendre en charge les frais relatifs à cette acquisition au budget 2010.

Objet : Approbation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008 élaborés par les services de la CABA, gestionnaire de ces services ont été reçus en mairie pour présentation au Conseil Municipal.

Après avoir exposé les principales données de ces rapports, Monsieur le Maire précise que ceux-ci seront mis à disposition du public et consultables en mairie.

Objet : Honoraires ventes de terrain à Messieurs WALTER – LEYBROS – PERE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux délibérations en date du 29 Novembre 2006 acceptant la vente de terrains jouxtant leur propriété à Messieurs WALTER (227 m²) et LEYBROS (38 m²) et à la délibération en date du 8 Novembre 2007 acceptant la vente d'une bande de terrain à Monsieur PERE (97 m²), il y aurait lieu de fixer la prise en charge des honoraires relatifs à ces ventes.

Après en avoir délibéré et considérant que ces ventes sont consécutives à l'aménagement du terrain sur lequel est implantée la maison de retraite, le Conseil Municipal,

- Accepte de prendre en charge les frais de géomètre, les frais d'actes notariés restant à la charge des acquéreurs rappelant que le prix du m² était fixé à 10 €.

- Approuve les documents d'arpentage réalisés par le Cabinet CLAVEIROLE et COUDON

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces ventes.

Objet : Ventes de terrain à Monsieur GUIMAUVE et Madame GUENA, propriétaires au lotissement du pré vert.

Par délibération en date du 29 juillet 2009, il avait été accepté la vente de terrain à Monsieur GUIMAUVE et Madame GUENA au prix de 10 € le m² précisant que la superficie exacte serait à définir considérant l'accès au bassin de rétention qui se trouve à proximité.

Un projet de plan de bornage est donc proposé au Conseil Municipal, les superficies des parcelles à vendre seraient de 438 m² pour Monsieur GUIMAUVE et 415 m² pour Madame GUENA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour – 1 contre et 1 abstention,

- Accepte cette proposition

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de ces terrains rappelant que le prix du m² a été fixé à 10 € et étant entendu que tous les frais relatifs à ces ventes sont à la charge des acquéreurs.

Objet : Mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Considérant que les statuts de la CABA datant du 17 novembre 2005 ont été modifiés par les arrêtés préfectoraux suivants :

* le 22 décembre 2006 portant extension du périmètre à la Commune de Lacapelle-Viescamp ;

* le 30 décembre 2008 portant extension aux communes de Labrousse et Vézels-Roussy et modifications statutaires relatives à la représentation des communes membres ;

* le 26 décembre 2009 portant extension des compétences facultatives à la compétence réseaux de télécommunication en fibre optique haut et très haut débit d'intérêt communautaire ;

et afin d'obtenir un seul document reprenant l'ensemble des évolutions de la CABA depuis 2005, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de modification des statuts de la CABA tel que joint à la présente délibération."

Le Conseil Municipal

Accepte d'approuver le projet de modification des statuts de la CABA.

STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC

ARTICLE 1 : COMPOSITION

En application des dispositions des articles L5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué une Communauté d'Agglomération dont le périmètre est situé en totalité dans le département du Cantal. Elle est constituée des 24 communes ci-après : Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Ayrens, Crandelles, Giou de Mamou, Jussac, Labrousse, Lacapelle-Viescamp, Laroquevieille, Lascelles, Mandailles-Saint-Julien, Marmanhac, Naucelles, Reilhac, Saint-Cirgues de Jordanne, Saint-Paul des Landes, Saint-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Teissières-de-Cornet, Velzic, Vézac, Vézels-Roussy, Yolet, Ytrac.

ARTICLE 2 : DENOMINATION ET SIEGE

L'établissement de coopération intercommunale défini à l'article 1 est dénommé « Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac » (CABA). Son siège est fixé au 3, place des Carmes à Aurillac.

ARTICLE 3 : COMPETENCES

La CABA exerce, en lieu et place des communes qui en sont membres, d'une part les compétences définies de plein droit ou sur option à l'article L5216-5 du CGCT à l'exception de celle mentionnée au II-1 dudit article, d'autre part celles qui lui ont été librement déléguées par ses membres.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La CABA est administrée par un Conseil Communautaire composé de délégués titulaires et suppléants élus au sein de chaque Conseil Municipal des communes membres.

Le nombre des délégués titulaires et suppléants à élire par chaque commune est fonction de la population municipale de cette dernière telle que constatée au 1^{er} janvier de l'année de renouvellement général des conseils municipaux.

Ce nombre est déterminé, par commune, en fonction des tranches de population suivantes :

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Tranches de population	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Moins de 300 habitants	1	1
De 300 à 1 499 habitants	2	2
De 1 500 à 2 999 habitants	3	3
De 3 000 à 3 999 habitants	4	4
De 4 000 à 6 499 habitants	7	4
Plus de 6 500 habitants	7 + 1 titulaire supplémentaire par tranches entières de 1 200 habitants au-delà des 6 500 premiers	4

ARTICLE 5 : COMPETENCES EXERCEES PAR LA CABA

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

✓ En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire et actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- l'aménagement et la gestion des zones d'activité économique de :
 - ✦ ZAE Baradel-Le Bousquet,
 - ✦ ZAE Baradel-Le Garric,
 - ✦ ZAE Les 4 Chemins,
 - ✦ ZAE Bargues,
 - ✦ ZAE d'Esban

- l'aménagement et la gestion de la plateforme aéroportuaire d'Aurillac-Tronquières

- les actions de promotion et de développement économique et touristique :

- ✦ le soutien au développement et à la modernisation des nouvelles technologies d'information et de communication ;
- ✦ le soutien aux associations intervenant en faveur du développement économique du bassin d'Aurillac ;
- ✦ la participation et le soutien à l'Office de Tourisme ;
- ✦ l'aide à l'organisation d'événementiels à vocation économique ou touristique ;
- ✦ la participation au financement de la ligne aérienne Aurillac-Paris dans le cadre de la convention liant la CABA à l'Etat, la Région, le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Interconsulaire.

- les équipements d'accueil définis ci-après :

- ✦ le centre d'accueil et de séjours collectifs de Lascelles,
- ✦ le sentier de découverte des gorges de la Jordanne,
- ✦ les aires de camping-cars mises en place par la CABA,

✦ l'aménagement et l'exploitation des campings :

- de l'Ombrade à Aurillac,
- du Moulin à Jussac,
- de la Cère à Arpajon-sur-Cère.

✓ En matière d'aménagement de l'espace : le schéma directeur et le schéma de secteur, la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, l'organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve de l'article 46 de cette loi.

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- les documents de programmation en lien avec le schéma de cohérence territoriale ;
- la mise en place du Système d'Information Géographique (S.I.G.) ;
- les études des projets de zones d'aménagement concerté à vocation industrielle ou commerciale ;
- la ZAC d'Esban ;
- la ZAC de la Sablière.

✓ En matière d'équilibre social de l'habitat : le programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, l'accueil des gens du voyage et la gestion d'aires d'accueil.

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- l'étude et l'animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat ;
- le soutien à la réhabilitation ou à la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;
- la participation à la réalisation de résidences universitaires ;
- l'accueil des gens du voyage à travers la réalisation et la gestion des aires définies au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

✓ En matière de politique de la Ville : les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire et les dispositifs locaux d'intérêt communautaire des préventions de la délinquance.

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- le projet éducatif communautaire ;
- le plan local pour l'insertion et l'emploi ;

- le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- le soutien aux associations participant à l'insertion des personnes en difficulté ;
- la participation aux actions en faveur de l'intégration par le logement ;
- les différents projets et actions mis en œuvre dans le cadre du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- la Maison de garde médicale.

COMPETENCES OPTIONNELLES :

✓ Dans le cadre de la compétence Eau

- l'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la production et à la distribution d'eau potable à l'exception des installations contribuant à la défense incendie ;
- la recherche de nouvelles ressources en eau ;
- les services concourant à l'exploitation du service public de l'eau.

✓ Dans le cadre de la compétence Assainissement

Cette compétence recouvre :

- l'étude et la mise en place des zonages d'assainissement des différentes communes et d'un schéma directeur d'assainissement ;
- l'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte séparative et au traitement des eaux usées domestiques ou, pour les eaux usées non domestiques, faisant l'objet d'une convention de déversement ;
- le contrôle initial et périodique des installations d'assainissement non collectif ;
- les services concourant à l'exploitation des services publics d'assainissement collectif et non collectif à l'exception du service public d'assainissement des eaux pluviales dépendant des réseaux séparatifs.

✓ En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, la collecte et le traitement des déchets.

Cette compétence recouvre :

- les équipements et les moyens nécessaires à l'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- le traitement des déchets industriels banals ;
- la promotion ou la réalisation d'actions en faveur du tri sélectif, du recyclage, de la réduction à la source ou la valorisation des déchets ;
- l'aménagement et la gestion du site de la Plantelière à Arpajon-sur-Cère ;
- la mise en œuvre de la Charte de valorisation paysagère et architecturale ;
- les itinéraires de randonnées pédestres inscrits au schéma communautaire ;

Au fil des réunions du Conseil Municipal

- la réhabilitation des ouvrages hydrauliques de régulation des cours d'eau et de protection des nappes phréatiques tels qu'ils sont définis au contrat de rivière de la Cère ;
 - le soutien au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne ;
 - l'information sur la pollution de l'air ;
 - l'aménagement d'un refuge fourrière pour chiens et chats, situé au lieu-dit le Montal.
- ✓ Au titre de la construction, de l'aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements énumérés ci-après :

- le centre aqualudique de la Ponétie,
- le boulodrome couvert de Tronquières,
- la piste d'athlétisme de la Ponétie,
- les sentiers VTT,
- le centre de congrès des Carmes,
- la médiathèque communautaire,
- le centre de création artistique le Parapluie,
- les studios pour musiques amplifiées le Chaudron,
- l'Épicentre Urbain de la Ponétie
- le Prisme, place du 8 mai.

COMPETENCES FACULTATIVES :

- ✓ En matière d'enseignement
- la participation au fonctionnement de l'antenne universitaire et à la mise en place des services et animations nécessaires à la vie étudiante ;
 - le soutien aux programmes locaux de recherche ;

- au titre des programmes résiduels du SIVM Aurillac-Arpajon, la construction du collège de la Ponétie.

- ✓ En matière de sécurité civile
- le versement du contingent incendie ;
 - la représentation des communes au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- ✓ En matière d'aménagement numérique : les réseaux de télécommunication en fibre optique haut et très haut débit d'intérêt communautaire
- Est reconnu d'intérêt communautaire le projet Arteria de pénétration en fibre optique de la ville d'Aurillac, c'est-à-dire le raccordement des Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) dits de Marmiers et République au réseau de fibre optique Arteria.

En outre,

- Sur décision du Conseil Communautaire et pour chacune des compétences qui lui sont déléguées, la Communauté d'Agglomération peut assurer, à titre onéreux, des études, prestations de services ou travaux au bénéfice de collectivités tierces autres que ses membres. Ces activités peuvent s'exercer en dehors du territoire communautaire.
- Elle peut recevoir mandat de ses membres ou de personnes publiques pour réaliser sur son territoire des travaux ne relevant pas de ses compétences mais ayant un lien avec des aménagements qu'elle réalise concomitamment

ou pour lesquels elle dispose des capacités administratives et techniques nécessaires.

Objet : Recensement de la population.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 Juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n° 2003-561 du 23 Juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Désigne Madame APCHIN Ginette, agent coordonnateur des opérations de recensement

- Décide la création de 2 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2010

- Fixe un montant forfaitaire de rémunération par agent recenseur à 1 100 € net et un forfait de 100 € pour les frais de transport sachant que la rémunération sera proratisée en fonction des imprimés complétés si les agents recenseurs ne terminaient pas leur travail.

- Autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de nomination des agents recenseurs.

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

Sculpture sur bois Saint-Laurent



Sculpture sur bois réalisée par Monsieur Cathala de Reilhac, qu'il a offerte à la Commune.

Elle a été effectuée d'après un tableau du peintre Espagnol Zurbaran né à Fuente de Cantos (1598-1664) auteur de nombreux tableaux, dont le martyr de Saint-Laurent.

Tous les ans à Reilhac nous fêtons la Saint-Laurent.

Avec un brin d'histoire....

Saint-Laurent, diacre romain, d'origine espagnole, né en 210 ou 220 à Huesca en Espagne est mort martyr à Rome en 258 sous le règne de Valérien pour ne pas avoir voulu livrer l'argent de l'église. Il fut placé sur un gril de fer que chauffaient des charbons ardents. Il semble avoir dit au Préfet qui surveillait la torture : « Ce côté est assez rôti, tourne moi sur l'autre ». C'est à cause de ce dernier épisode qu'il est le patron des pauvres, des cuisiniers, des cabaretiers, des pompiers... Il est fêté le 10 Août.

(Source : guide iconographique à travers l'Alsace, Robert Guidat)

Un grand Merci de la Commune à Monsieur CATHALA pour ce beau cadeau.

Cette sculpture est visible dans l'Eglise ou elle a rejoint d'autres Tableaux.

André Freyssinier

Trois nouveaux venus à Reilhac

Exploitants de Père en Fils à Reilhac, restés fidèles à la Salers, « aujourd'hui jeu du hasard ou pas » c'est Alain, fils, exploitant à Reilhac, qui très surpris ! et très



satisfait en même temps, a participé à un « accouchement » générant trois nouveaux petits salers d'un seul coup. Une question se pose, qui féliciter le père ou la mère ? La bonne réponse, dans tous les cas, conserver précieusement la race. A cette allure le cheptel risque de bousculer le recensement dans le secteur agricole ! Souhaits de réussite pour l'Exploitant. Cela valait la photo. (gracieusement offerte par Mr Stavel de Reilhac « La Montagne » pour le Bulletin Municipal).

André Freyssinier

Budget 2009

Le 8 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2008 et le vote des budgets primitifs 2009 en présence de Monsieur COUDERT, receveur municipal, qui a présenté les différents documents budgétaires et analyses financières.

Le compte administratif 2008 fait ressortir un excédent de 221 425.06 €, le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2008 s'élevant à 675 377.66 € contre un montant de dépenses de 453 952.60 €.

En investissement, compte tenu des opérations restant à réaliser correspondant au travaux d'aménagement de la voirie de l'Allée de Messac, de l'accès à la maison de retraite, des travaux d'aménagement de la voirie du lotissement COUDERT, des participations pour le gymnase omnisport de NAUCELLES et pour les abords de la maison de retraite, les travaux d'aménagement des vestiaires Foot et les acquisitions foncières, le besoin de prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 198 522.61 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2009 s'élève donc à 22 902.45 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur COUDERT, receveur percepteur.

Le montant du budget primitif 2009 s'établit ainsi à 1 915 230.16 € se répartit comme suit :

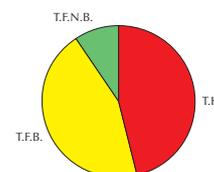
Section de Fonctionnement : 659 075.45 €

Section Investissement : 1 256 154.61 €

Pour 2009, l'augmentation des taux votés est de 1.50 %.

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2009 :

T.H	116 424,00 €
T.F.B	112 619,00 €
T.F.N.B	23 199,00 €
TOTAL	252 242,00 €



Évolution des taux des trois taxes communales :

	Taux 2001	Taux 2002	Taux 2003	Taux 2004	Taux 2005	Taux 2006	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009
T.H	14,48	14,70	15,16	15,46	15,77	16,01	16,25	16,48	16,73
T.F.B	19,88	20,18	21,39	21,82	22,25	22,58	22,92	23,24	23,259
T.F.N.B.	78,66	79,84	79,98	81,57	83,19	84,44	85,71	86,91	88,21

Sur 8 ans, l'augmentation des taux est restée, chaque année, très modérée, aux environs de 1,5.

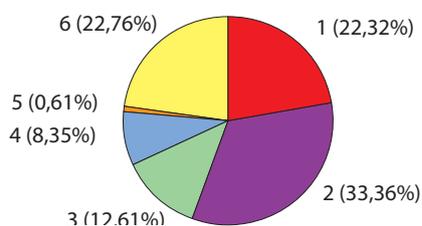
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT s'équilibre à la somme de 659 075.45 €

Les dépenses se décomposent comme suit :

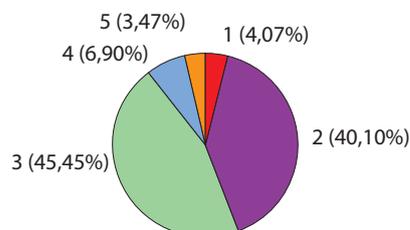
1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie)	147 095.45 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses.	219 850.00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	83 130.00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	55 000.00 €
5 - Dépenses imprévues	4 000.00 €
6 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	150 000.00 €

Répartition en pourcentage

Les Dépenses



Les Recettes



Les recettes :

1 - Vente de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	26 800.00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	264 317.00 €
3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	299 556.00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du CNASEA pour CES et CEC et travaux en régie.	45 500.00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2008)	22 902.45 €

Budget 2009

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 1 256 154.61 €

* Opérations financières comprenant - les remboursements du capital d'emprunt - Travaux en régie - Déficit reporté	110 000.00 € 15 000.00 € 184 522.61 €
* Programme de voirie : - aménagement voirie à Brousse (RAR) - Programme voirie 2009 - Aménagement Allée de Messac (Mur) et aménagement paysager (plantations)	198 500.00 € 88 000.00 € 8 597.00 €
* Acquisition de terrain pour réserve foncière	40 000.00 €
* Accès lotissement privé (PVR)	57 800.00 €
* Aménagement accès Maison de retraite	36 900.00 €
* Restructuration du cimetière - 3 ^{ème} phase (RAR) - Columbarium	1 700.00 € 20 000.00 €
* Acquisitions diverses • (ordinateurs, matériel de voirie ...) RAR • Standard téléphonique mairie • Extincteurs, cendrier extérieur, panneaux, bureau informatique, • Logiciels mairie et maintenance	2 795.00 € 2 500.00 € 3 500.00 € 4 200.00 €
* Travaux Éclairage Public	16 000.00 €
• Bâtiments communaux : - Local technique et aménagement plate-forme - Aménagement des vestiaires foot (Reste à réaliser 2008)	420 000.00 € 6 540.00 €
• Divers aménagements - Cour école (plantation) - Aire de jeux - Main courante (mairie, église, pont)	600.00 € 10 000.00 € 2 300.00 €
* Elaboration de Plan Local d'Urbanisme (modification et révision)	2 000.00 €
* Fonds de concours (Gymnase Naucelles, 2 X 2 voies quatre chemins) RAR et participation budget annexe Maison de retraite	20 700.00 €
* Création site INTERNET	4 000.00 €

Ces dépenses sont financées par :

Subventions Conseil Général (FEC) Allée de Messac (RAR)	71 000.00 €
Etat DGE (Messac) RAR	41 938.00 €
Conseil Général (lotissement Les Landes) (RAR)	3 200.00 €
Conseil Général (opération coeur de village)	3 030.00 €
Conseil Général (Fonds de concours pour aménagement RD Brousse) RAR	17 000.00 €
Etat DGE (Brousse) RAR	23 310.00 €
Etat DGE (local technique et plate forme)	88 000.00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé	198 522.61 €
Participation pour Voirie et Réseaux Lotissement COUDERC	97 000.00 €
Lotissement « Allée des Jonquilles »	7 700.00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	150 000.00 €
Fonds de Compensation TVA	164 542.00 €
Taxes Locales d'Équipement	8 912.00 €
Réserve ministérielle pour local technique et plate-forme	20 000.00 €
Emprunt à prévoir	362 000.00 €

RAR : Reste à réaliser sur année n-1

BUDGET ANNEXE : Lotissement du Pré Vert :

Les 9 Lots étant vendus, la somme de 147 941.13 € représentant les travaux de finition de voirie est inscrite au budget primitif 2009. Ce lotissement a été financé par la vente des lots et une subvention du Conseil Général au titre de l'aménagement des lotissements communaux.

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : Ce budget prévisionnel s'élève à la somme de 565 000 € en fonctionnement représentant une estimation des frais financiers avant l'ouverture de la maison de retraite.

En investissement, est prévue la somme de 2 581 000.00 € représentant le solde des travaux de construction et l'acquisition du mobilier dont le montant est estimé à 650 000 €.

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la somme de 6 406.61 €. Les principales dépenses pour 2009 sont la confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés. Il est prévu cette année une cérémonie de remise de médaille de la Famille Française. Une provision est réalisée pour subvention aux voyages scolaires des élèves du secondaire et pour des secours exceptionnels sollicités auprès de la commission.

L'Adjoint aux Finances et à la Communication André Freyssinier

Subventions aux associations :

	2009
Association des Parents d'élèves :	
Subvention habituelle	1 050,00 €
Activités extra scolaires	920,00 €
Sorties piscines	1 300,00 €
DDJS	1 700,00 €
Classe de mer	1 700,00 €
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00 €
Association Lutte contre le Cancer	80,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Pupilles Ecole Publique	30,00 €
Football Club Reilhacois	1 100,00 €
Subvention TOURNOI FEMININ	300,00 €
Subvention Entente Vallée de l'Authre	300,00 €
Association Anciens d'Algérie	50,00 €
FAL	30,00 €
Association Jeunesse en plein air	30,00 €
Association de PECHE	20,00 €
Le Tilleul Reilhacois	260,00 €
Comité des Fêtes	1 400,00 €
Subvention course cycliste	250,00 €
Bibliothèque sonore	50,00 €
Club Canin Cantalien	160,00 €
Club des Aînés	250,00 €
ACCA	250,00 €
EPICERIE SOCIALE	200,00 €
Association donneurs de sang	300,00 €
Association de gym	500,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Association anciens combattants	100,00 €
HBC NRJ	150,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	200,00 €
S/TOTAL des subventions attribuées	15 410.00 €
PROVISION	1 590.00 €
TOTAL PREVU	17 000.00 €

Don du sang

ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE JUSSAC ET SES ENVIRONS (MARMANHAC – REILHAC)

En 2009 : le don du sang a été labellisé grande cause nationale avec le don d'organes, de plasma, plaquettes, moelle osseuse, et de sang de cordon.

Le Don du Sang est un acte volontaire, bénévole, anonyme.

-1) LE DON DE SANG TOTAL :

Un don se déroule en 4 phases :

- l'inscription administrative,
- l'entretien Médical,
- le prélèvement,
- Sans omettre le 4^{ème} : le temps de repos et la collation.

Les phases 1 – 2 – 3 sont effectuées par l'équipe du site d'Aurillac de l'EFS (Etablissement Français du Sang – Secrétaire, Médecin, Infirmières).

Les membres de l'association se chargent de l'accueil, de la collation, de préparer l'arrivée de l'équipe de l'EFS et de ranger le matériel à la fin de la collecte. Un grand merci à tous ses Bénévoles.

La fréquence de dons du Sang Total est de 5 fois chez les hommes et 3 chez les femmes. Toute personne entre 18 et 70 ans en bonne santé peut faire un don



LE DON DE PLASMA :

s'effectue sur le site d'EFS. au Centre Hospitalier d'Aurillac. Il faut savoir que les besoins en plasma sont de plus en plus importants :

(50% DE DEMANDES EN PLUS).

Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès du secrétariat de l'E.F.S. ou au moment des collectes.

Age : 18 à 65 ans

-2) LA VIE DE L'ASSOCIATION EN 2009 :

• COLLECTES :

Trois collectes ont eu lieu :

Janvier parrainée par le Cyclo Jussacois et Randonnés Pédestres,
Mai par les A.P.E. des 3 communes,
Octobre par les Clubs des Aînés des 3 communes.

LA JOURNEE MONDIALE DU DONNEUR DE SANG

A eu lieu le 14 Juin 2009-

Nous avons participé à cette manifestation le 13 Juin :

- Par 2 randonnées pédestres : 1 à Jussac – 1 à Marmanhac-
- Par le tirage de la Tombola « cœur de la vie » - des paniers garnis ont été gagnés grâce à la participation des patrons des Bars

Le Cantou Jussac

Le Pont d'Authre Jussac

Le Prado Jussac

Le Bar des Amis Marmanhac

Chez Sylvie et Pascal Reilhac.

Un goûter offert aux marcheurs a clôturé l'après midi. (Photo No 1 PAPIER)

L'ENVOI DE CARTES D'ANNIVERSAIRE :

Les jeunes qui ont eu 18 ans sont invités à rejoindre la grande famille des donneurs de sang.

LA PARTICIPATION AU TELETHON :

Comme chaque année, l'Association a pris part à cette manifestation. (Photo no 2 papier)



L'ASSEMBLEE GENERALE

A eu lieu le 30 Janvier en présence du Docteur CARRIERES, des Membres de l'UD et d'élus.

Jeanne VERCHERE, la Présidente a souhaité abandonner ses fonctions. Un grand merci pour toutes ses années de compétence et de disponibilité.

Merci à Annie CHANCEL Membre du Conseil d'Administration qui a également quitté l'Association.

Composition du nouveau Bureau :

Présidente : Christiane SOUBRIER, Reilhac

Vice Présidente : Eliane BLANC, Reilhac

Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER, St Paul des Landes

Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE, Reilhac

Secrétaire : Yvette ROLLAND, Reilhac

Secrétaire Adjointe : Ginette APCHIN, REILHAC

Le conseil d'Administration se compose de 20 Membres.

Notre Président Départemental Maurice DURAND qui assistait régulièrement à l'A.G. a cessé ses fonctions de Président, mais reste un Membre actif de l'UD.

Merci Maurice pour ta disponibilité et tes compétences pendant toutes ces années

Des diplômes ont été discernés récompensant la générosité et la fidélité des donneurs. Le pot de l'amitié a été offert par la municipalité de Jussac et un repas au Pont d'Authre a clôturé la soirée.

APPEL A LA GENEROSITE : DON DE SANG –DON DE VIE

CALENDRIER 2010 :

Prochaines collectes :

Mardi 5 Janvier 2010 – Lundi 17 Mai 2010

- Mardi 5 Octobre 2010

De 16Heures à 19h15 à la Salle Polyvalente de Jussac.

L'Assemblée Générale aura lieu le Vendredi 5 Février 2010 à 18h30 salle des loisirs à Jussac.

Année	Collectes	Donneurs présentés	Poches recueillies	Nouveaux Donneurs au Site de Jussac	Premiers Dons
2008	Janvier	56	49	08	3
	Mai	80	74	22	10
	Octobre	69	63	13	7
	Total 2008	205	186	43	
2009	Janvier	68	63	9	3
	Mai	68	61	10	4
	Octobre	69	67	9	1
	Total 2009	205	194	28	8
	Par rapport à 2008	0	+ 5	- 6	-2

Le Bureau

Comme chaque année le CCAS selon les fonds dont il dispose, la quasi- totalité votés lors du budget primitif , apporte son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile aide ponctuellement les personnes âgées de la commune, pour vivre un moment de convivialité.

Présidé par le Maire J P Picard son bureau est composé de membres élus et de membres nommés. Membres élus : Mesdames Ginette Apchin, Viviane Fontanille, Christiane Soubrier, et Monsieur Simon Bouldoyré.

Les Membres nommés sont Juliette Lapouble, Marie-Jo Labertrandie, Isabelle Meyniel, et Eliane Blanc.

En 2009 quelques soutiens financiers ont été apportés à des personnes momentanément dans le besoin ainsi que des aides pour les voyages scolaires concernant des élèves des collèges et lycées.

En ce qui concerne le centre local d'information et de coordination (Le CLIC) il est

rappelé que les personnes de plus de 60 ans ont à leur dispositions cet organisme pour tout ce qui est problèmes administratifs ou soutien et aide à la personne. il peut être contacté à Aurillac (locaux du CCAS de la ville) 12 Rue de la Coste, téléphone 04 71 4547 46 ou appeler la Mairie de Reilhac 04 71 63 00 63.

La Commune reste membre de l'Epicierie Sociale (Accueil, Boutique, Conseil). Les dossiers sont instruits par l'Assistante Sociale (Surendettement passager, décès, perte d'emploi)

Le nouveau dispositif Cab'Avantage dont le but est l'attribution de cartes de bus à tarification sociale, permet de voyager sur présentation d'une carte, sans restriction d'horaire et de jour, a été mis en place.

Ce dispositif se décline en trois catégories :

- Cab'Avant'Age (plus de 60 ans Retraité non imposable)
- Cab'Avantage emploi (plus de 16 ans, demandeur d'emploi ou salarié bénéficiaire RSA ou apprenti)

- Cab'Avantage plus (plus de 16 ANS, revenu inférieur à 50% DU SMIC, bénéficiaire RSA, CMU, AAH, carte d'invalidité 80%)
Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie.

Les membres du CCAS aidés par des bénévoles ont également eu le plaisir de cuisiner le repas, offert aux aînés (65 ans) le jour de la fête des Grands-Mères. Repas qui, vous pouvez le deviner, s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et rendu digeste, par



Visite de la maison de retraite par les élus



Lors de l'inauguration du Gymnase de Naucelles les Elus présents : le Ministre MARLEIX, le PREFET, le Président de la Région Auvergne, le Président du Conseil Général le Conseiller Général du Canton de Jussac, le Président de la CABA représenté par son vice-Président, le Président des Cités Cantaliennes de l'Automne, le Directeur de l'Etablissement, l'Architecte Mr Marot, sur l'invitation de Jean Pierre Picard en ont profité pour se rendre à la Maison de Retraite lors de l'ouverture de ses portes les Prés-Verts à Reilhac.

Sur place, le Maire a présenté les différentes étapes de la construction et son financement.

Puis sous la conduite de Mr Marot ils ont pu effectuer la visite et écouter ses explications sur l'organisation de ce lieu de vie, où séjournent 68 Résidents et ses spécificités.



Le Président des cités cantaliennes et le Directeur de l'Etablissement ont pu donner toutes les explications nécessaires sur son fonctionnement.

André Freyssinier



quelques pas de danse offert par nos musiciens bénévoles de Reilhac. Chaque Mamie s'est vue remettre une petite fleur « annonce du printemps. »

Bien sur, pour la fête des Mères une rose a été distribuée à domicile à toutes les Mamans de la commune.

Pour clôturer l'année, les plus de 70 ans ont pu « visiter » leur colis de friandises offerts toujours par le CCAS et distribué par les membres de la Commission, ainsi qu'une

boîte de chocolat aux personnes de la commune en maison de retraite.

En 2009 le CCAS a également participé à la cérémonie de remise de la médaille de la Famille, offerte à trois Mamans bien méritantes et à la fête de famille de notre très méritante, aussi, Centenaire Reilhacoise. (voir encadré ci-dessous)

Les membres du CCAS.

UNE CENTENAIRE A REILHAC

Cent ans pour Marie-Jeanne Lavergne ! son anniversaire a été célébré le jour de la fête des Mères dans sa famille à Reilhac, elle en a profité pour trinquer comme il se doit en pareille circonstance. Jean Pierre Picard Maire, et son Conseil Municipal avec les membres du CCAS, s'étaient, sur invitation, rendus à cette sympathique manifestation. Ils ont souhaité bon anniversaire à la centenaire, partagé le gâteau avec elle, et, le Maire sans hésitation a pu joindre le geste à la parole... comme l'indique la photo...



Marie-Jeanne nom de famille Bacquier est née le 9 Juin 1909 à Reilhac. Mariée à Baptiste Lavergne en 1927 à

Reilhac à ce jour, elle compte 5 petits enfants et 6 arrière-petits-enfants. Elle a connu le sou, le franc, l'euro, la TSF, la radio, la télé, La locomotive à vapeur, l'auto, la guerre, les restrictions. Et encore, aujourd'hui elle a avoué regarder « Question pour un Champion »

Félicitation et Bravo Marie Jeanne. Bon anniversaire.

André Freyssinier

CEREMONIE DE REMISE DES MEDAILLES DE LA FAMILLE FRANCAISE

Le samedi 6 Juin, Jean-Pierre PICARD, Maire de REILHAC entouré du Conseil Municipal et des membres du Centre Communal d'Action Sociale a remis la médaille de la Famille Française à trois mères de famille.

Ces médailles décernées par Monsieur le Préfet du Cantal ont permis au Maire Jean Pierre Picard de distinguer Madame Calvet Anna et Madame Maronne Micheline de la médaille de Bronze (Quatre enfants chacune), Madame Schmutz Marie-Pierre de la médaille d'Argent (Sept enfants) entourées de leurs Epoux.

Pour le Maire c'était l'occasion pour leur dire, qu'il était très honoré ainsi que le conseil municipal, de leur remettre cette récompense « ...je peux dire que cette médaille est le témoignage d'une vie bien remplie, empreinte de beaucoup de joies, mais aussi parfois d'épreuves et de soucis dans une famille nombreuse et aujourd'hui un moment très apprécié ou les souvenirs restent bien proches »

Cette cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert par la Municipalité.



André Freyssinier

Des vœux pour 2010

De nombreux Reilhacois ont répondu présents à l'invitation du Conseil Municipal pour la soirée des vœux à la salle polyvalente le samedi 9 janvier ou Jean Pierre Picard entouré de son Conseil Municipal présentait ses vœux « C'est avec un très grand plaisir que je vous accueille si nombreux malgré ce temps hivernal, pour cette traditionnelle cérémonie des vœux qui se doit d'être une réunion sans protocole, amicale et conviviale mais qui témoigne de votre niveau d'implication dans la vie locale. c'est aussi à ces petits signes que l'on reconnaît l'engagement citoyen, sans lequel la collectivité ne peut se développer en totale harmonie.

Je forme à l'intention de tous les Reilhacois et de leurs familles mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et d'épanouissement personnel. Je souhaite à tous ceux qui souffrent physiquement ou moralement, que 2010 soit porteur d'espoir et de lendemains meilleurs.

Bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi Reilhac pour y vivre et nous les accueillons avec grand plaisir.

Bien entendu toute l'équipe du conseil municipal s'associe à mes souhaits.

M'adressant tout d'abord au personnel communal je voudrais leur rendre hommage et leur redire combien je suis fier et satisfait d'avoir à diriger une équipe comme la leur.... vous réussissez à remplir auprès des habitants une mission de service public, de proximité, qu'aucune entreprise ordinaire ne saurait assumer mieux que vous. »

Il remerciait également les enseignants et souhaitait la bienvenue à Mme Theil Fabienne directrice de l'école et Mme Soulié Christelle . Il s'adressait aussi aux responsables d'association et leur rendait hommage pour leur rôle dans la commune «Je suis convaincu que la présence d'associations nombreuses et actives est un élément déterminant dans la création de liens entre les individus, un moyen de lutter contre l'indifférence, la solitude et la délinquance. »

Après s'être adressé aux services de : l'Etat, Préfecture, Perception, gendarmerie, DDE, SERVICES Fiscaux, Cadastre, Services des Domaines, Conseil Général pour les remercier de leur aides, il retraçait un rapide bilan de l'année écoulée.

«...2009 restera un grand millésime pour Reilhac avec l'achèvement de la Maison de Retraite et son ouverture le 1^{er} Septembre 2009... dont l'inauguration est prévue le 16 Janvier en présence du Ministre Alain Marleix et en



même temps la finition du lotissement du Pré Vert comptant 9 pavillons, l'élargissement et la réfection de l'Allée de Messac avec son chemin piétonnier... Pour l'année 2010, Reilhac va continuer sa marche en avant, avec la construction du local technique et la réalisation d'un terrain multi-activité destiné aux associations... 8 pavillons locatifs verront également le jour construits par Polygone dont les deux premiers seront habitables en Mars 2010. »

Puis sur l'invitation du Maire la soirée s'est terminée devant de nombreuses gourmandises confectionnées par le personnel communal et des membres du conseil municipal, sans oublier le geste traditionnel de lever le verre à la santé de la commune.

André Freyssinier



Travaux 2009

En 2009 plusieurs chantiers de voiries ont été poursuivis, entrepris ou terminés :

- La rue Henri Mondor.
- Le chemin piéton du stade.
- L'Allée de Messac.
- La rue du Pré vert.
- La Route de Capelle à la sortie de Brousse, la Rue de la Reyne et l'impasse de la Cote du Bourret.
- La rue des Alouettes.
- L'impasse des Bouvreuils.

Rue Henri Mondor :

Achèvement des travaux de voirie par la finition de la chaussée en enrobé noir et des trottoirs en granulat teinté clair.

Chemin piéton du stade :



Création et aménagement d'un chemin piéton, calibré à 3,50 m, de la rue Henri Mondor au stade avec réservation pour l'éclairage public et l'installation d'un réseau d'eau public pour l'arrosage du terrain de football.



Restructuration du fond du terrain de sport avec cheminement, remodelage des terres et plantation engazonnée. Ce chemin piéton, qui longe la maison de retraite, a pour vocation de se poursuivre pour aboutir au lotissement du Pré Vert et créer ainsi le bouclage piéton de ce lieu.



Allée de Messac :

Achèvement des travaux de voirie avec l'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé et fleuri. Les plantations et l'aménagement paysager ont été entièrement réalisés par les employés communaux.



Rue du Pré Vert :



Lotissement du Pré vert les travaux à réaliser comprenaient :

- Le calibrage de la chaussée à 4 mètres.
- La pose de bordures et de caniveaux.
- La création de stationnement en granulat clair.
- La construction et l'éclairage des piles de portail à l'entrée de chaque lot.



Route de Capelle à la sortie de Brousse, la rue de la Reyne et l'impasse de la Cote du Bourret :

Elargissement et aménagement sur une longueur de 800 mètres de la Route de Capelle à Brousse afin d'améliorer la circulation et la sécurité dans cette zone. ils comprenaient :

- Le calibrage de la chaussée à une cote maxi. (aux environs de 5 mètres)
- La création d'un pluvial.
- L'aménagement des accotements.
- Le goudronnage en tri couche de toutes les chaussées de ces trois lieux.



Rue des Alouettes :

Afin de faciliter l'accès aux habitations existantes et en attendant la fin des travaux du futur lotissement, une partie de la chaussée a été goudronnée.

Impasse des Bouvreuils :

Goudronnage de la chaussée en tri couche.

TOUS CES TRAVAUX DE VOIRIES FONT PARTIE D'UN PLAN QUI SERA POURSUIVI EN 2010 AFIN DE MAINTENIR EN BON ETAT LE RESEAU ROUTIER DE LA COMMUNE.

Autres travaux

Construction de huit pavillons locatifs.

Au lieu dit « le calvaire » la société 'Polygone' a édifié huit pavillons locatifs qui vont être prêts au premier semestre 2010. Cette nouvelle voie s'appellera « l'Allée des Jonquilles. Ce lotissement sera identifié sous ce nom.



Travaux en régie.

Quelques exemples de travaux réalisés par les employés communaux en 2009 :

- Réfection de la peinture et des douches aux vestiaires du foot.
- Peinture d'une salle de classe à l'école.
- Plantation de tilleuls le long de la rue de Las Plagnes.
- Aménagement et plantations le long du chemin piétonnier de l'Allée de Messac.

L'Adjoint aux travaux Christian Vidal
L'Adjoint Délégué aux travaux Francis Vernet

Urbanisme 2009

En 2009, la commune de REILHAC a délivré :

- 12 Permis de construire dont 8 pour une habitation.
- 16 Déclarations préalables.
- 23 Demandes de certificat d'urbanisme.

Révision et modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de REILHAC.

Par délibération du 21 janvier 2009, le Conseil Municipal de Reilhac (Cantal) a engagé la mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée et de la modification de son P.L.U approuvée le 7 août 2007.

LA REVISION SIMPLIFIEE

Elle résulte des dispositions de l'article L123-13 du Code de l'urbanisme qui permettent la rectification d'une erreur matérielle.

Cette révision concerne la zone Ud, parcelles AN 84, 88, 137 et 138 au lieu dit Reilhaguet. Cette zone n'est pas desservie par la voirie et elle est donc enclavée. La municipalité propose de la reclasser en zones N et A, selon la répartition suivante :

- parcelles 84 partie, 88, 137 reclassées en zone N, de même que la parcelle 139 actuellement en zone A mais sans vocation agricole. Un bâtiment désaffecté situé sur la parcelle 84 est susceptible de changer de destination, ce qui est permis par le règlement de la zone N.
- parcelle 138, reclassée en zone A. Il existe sur cette parcelle un bâtiment lié à l'exploitation agricole utilisé par l'agriculteur qui a un projet de construction.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal a émis le regret de ne pas voir ces parcelles utilisées en zone constructible ultérieurement. En l'absence de desserte, ces terrains ne peuvent être urbanisés.

LA MODIFICATION

Les modifications portent sur :

- Le reclassement d'une zone Udr en zone Ud et d'une zone Ud en zone Udr à Reilhaguet.
- Dans ce village, où se trouvent des maisons datant de plus d'un siècle, existaient jusqu'alors des risques d'éboulement rocheux ayant conduit au classement en zone Udr d'un certain nombre de parcelles. Des travaux de mise en sécurité (purges de rochers, pose d'écrans de filets verticaux) effectués en 2007 ont conduit le laboratoire régional des Ponts et Chaussées, après expertise, à proposer au Maire de Reilhac par lettre du 17 septembre 2008, un nouveau zonage (cf. Les caractéristiques des terrains en matière d'assainissement).

En effet, la loi 2003-590 du 2 juillet 2003 remet en cause l'interdiction qu'avait posée la loi SRU de voir les communes subordonner la constructibilité des parcelles à une surface minimale. La commune ne souhaite donc pas conserver à l'article 5 de son PLU pour les zones UC, UD, 1AUc, 1Aud, Aud les prescriptions qui imposaient une superficie minimum de 1.500 m² pour les terrains non raccordés au réseau public d'assainissement.

- La mise en conformité de l'article A2 de la zone A qui rendait possible la construction de gîtes ruraux.

Les articles R145-3 et R123-7 du code de l'Urbanisme stipulent que seules les constructions nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif ainsi qu'à l'exploitation agricole sont autorisées. Les gîtes ruraux ayant une vocation hôtelière ne peuvent donc plus être admis en zone agricole.

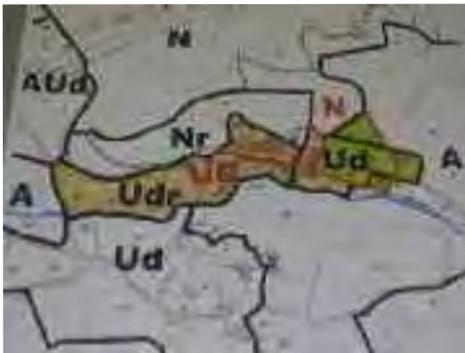
Le conseil d'Etat confirme ces dispositions dans un arrêt du 14 février 2007 en interdisant la construction d'un gîte par un agriculteur au motif que « la construction d'un édifice hôtelier (un gîte rural en l'occurrence) ne peut être regardée comme nécessaire à cette exploitation au sens du Code de l'Urbanisme ».

La réunion des personnes publiques associées s'est tenue le 26 mai 2009.

L'enquête publique concernant la révision simplifiée et la modification du Plu s'est déroulée en 2009.

Monsieur GINEZ, commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif, a procédé à cette enquête du 15 juillet au 14 août 2009.

En conclusion : Considérant que la révision et la modification du PLU de REILHAC présentée au conseil municipal sont prêtes, après avoir délibéré le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la révision simplifiée et cette modification du PLU le 15 octobre 2009.



Dépôt du permis de construire du bâtiment communal à l'usage d'atelier et de garage.

Ce bâtiment situé 2 bis Rue de Lestoubeyere sera édifié durant l'année 2010.

Le permis de construire déposé le 12 novembre 2009 a été accordé le 9 janvier 2010



Amélioration de la signalisation sur la commune.

Après la mise en place de la dénomination des rues qui est aujourd'hui terminée, l'accent a été mis sur l'amélioration de la signalisation et de la sécurité sur l'ensemble de la commune.

Il a été installé de nouveaux panneaux de signalisation routière, des miroirs et des bandes rugueuses ont été également positionnées à Brousse afin de prévenir d'éventuels accidents.



Environnement et tri sélectif.

Soyons exigeants avec la propreté de notre commune. Cela demande un effort de tous et si nous avons tout de même noté une amélioration de cette propreté, en particulier au niveau des points verts, nous nous devons de rester vigilants.

Les déchetteries de l'Yser et des Quatre chemins sont ouvertes au public : du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme peut sur demande vous recevoir en Mairie le mardi de 9h30 à 11h30.

L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme : VIDAL Christian
Le conseiller délégué aux travaux : VERNET Francis

Inauguration de la maison de retraite 16 janvier 2010

Après un parcours laborieux de plusieurs années, ce 16 Janvier 2010 à 15 heures en présence de nombreuses Personnalités dont le Ministre Alain Marleix, le Sous-Préfet représentant le Préfet excusé, le Président du Conseil Général Député, les deux Sénateurs du Cantal, les Conseillers Régionaux, le Maire d'AURILLAC Conseiller Général, les Maires des 11 Communes participantes, du Président des cités Cantaliennes de l'Automne, du Président de l'Office Public de l'Habitat, du Directeur de l'EHPAD, des Directeurs Départementaux, des Artisans et des commerçants fournisseurs, des Résidents et leurs Familles, des Conseillers Municipaux et du personnel Communal, que le ruban a été coupé à l'entrée par le Ministre Alain Marleix, dont quelques morceaux ont été distribués aux personnalités présentes. Puis dans la foulée, le Ministre a

dévoilé la plaque commémorative sur le mur d'entrée, sous les applaudissements.

Enfin la visite de la Maison de Retraite sous la conduite et les explications de l'Architecte Mr MAROT, concepteur et du Directeur de l'EHPAD pouvait commencer. Elle fut très intéressante et détaillée, permettant aux visiteurs d'en apprécier le confort et la qualité créative, basée sur le bien être des Résidents et une facilité de fonctionnement pour le personnel.



Le moment des discours étant arrivé il appartenait à Jean Pierre Picard, Maire, de s'adresser à l'ensemble des Personnalités et des invités plus de 150 ayant répondu présents à l'invitation « Je suis particulièrement heureux de vous accueillir aujourd'hui dans cet établissement et me trouve fortement honoré de procéder à son inauguration en présence d'un Ministre de la République, Alain Marleix et des Parlementaires Cantaliens qui nous ont aidé d'une façon effi-



Inauguration de la maison de retraite 16 janvier 2010

ce et significative et à qui aujourd'hui nous disons un grand merci. C'est au nom des dix maires partenaires de la Commune de Reilhac que j'ai le plaisir et l'honneur de m'exprimer devant vous.



La réalisation d'une Maison de retraite est une oeuvre de longue haleine... dès le départ nous nous étions assurés de la collaboration des Cités Cantaliennes de l'Automne, présidées par Mr Félix Rigou et de l'Office HLM du Cantal et sa Directrice Mme Dumery.

A la suite d'une étude de l'institut de Gérontologie du Cantal, Mr Montserat, Directeur des Cités Cantaliennes de l'Automne a constitué un dossier si convaincant qu'il nous a permis d'obtenir un soutien unanime du CROSS (Comité Régional d'organisation Sanitaire et Sociale). Tout au long de ces demandes, nous avons été activement soutenus par les services de l'Etat et du Conseil Général, je tiens à remercier ici, les Directeurs successifs de la DDASS et le Directeur des Services Sociaux du Département Mr Delachaux... Avant que le montage financier soit définitif et pour régler les études nécessaires l'instruction du dossier et le permis de construire, les onze communes se sont partagées les frais financiers au prorata de la population...

Le montant global de l'EHPAD s'élève à 7 661 440 € TTC dont 7 240 850 € pour la construction et 420 590 € pour les abords, financé par emprunts et subventions, prêt PLS Crédit Foncier : 2 970 000 € prêt complémentaire Caisse Epargne : 2 380 000 €, prêt Caisse Régionale d'Assurance Maladie : 300 000 € sans intérêts, prêt Caisse Retraite RSI : 100 000 €, prêt pour le mobilier Caisse Epargne : 550 000 €. Les subventions CABA : 80 000 €, Conseil Général 80 000 €, Conseil Régional/ ADEME/ Conseil Général pour chauffage bois : 76 464 € et le solaire : 24 000 €. Auxquelles s'ajoutent les réserves parlementaires du Sénateur Mr Jarlier : 15 000 € pour la construction et du Député Mr Coussain : 20 000 € pour l'accès.

Pour les abords les 11 Communes ont participé à hauteur de 5 € par habitants pendant 4 ans pour un montant de 189 020 €.

Pour le fond de compensation de la TVA, l'extension de l'accès au FCTVA par la réforme de 2006 a permis à la commune de bénéficier d'un remboursement de 920 956 €, qui a pu, grâce au plan de relance du Gouvernement en bénéficier par anticipation...

Des retards pris au cours de la construction indépendamment aux marchés des travaux initiaux, ont généré des frais financiers supplémentaires (emprunts, intérêts intercalaires...) pour un montant de 541 685 € dont une partie à ce jour, s'élevant à 124 985 € a été subventionnée par l'Etat. Pour le restant des demandes sont en cours auprès du Ministère et des caisses de retraite sous forme de subventions ou d'emprunts.

Doivent également être pris en compte, la participation de la commune de Reilhac pour l'accès de la rue Henri Mondor : 175 000 € l'Allée de Messac, avec chemin piétonnier : 288 000 € (ces deux opérations ont bénéficié d'un financement au titre de la DGE et du FEC) et la mise à disposition du terrain 69 000 €.

J'adresse également mes remerciements à Monsieur le Trésorier d'Aurillac Banlieue, Alain COUDERT, pour le suivi du financement. Merci également au Président et au Directeur de l'Office Public de l'Habitat pour avoir assuré leur mission de maîtrise d'ouvrage déléguée, avec compétence.

J'en profite pour m'adresser à l'ensemble des artisans pour leur collaboration à l'édification de cet EHPAD et je les en remercie.



Le président de la CABA, Jacques MEZARD et son vice-président, Roger DESTANNES, en acceptant de programmer prioritairement les travaux d'assainissement de la Vallée de l'Authre, nous ont permis d'obtenir les autorisations pour réaliser cette structure et je les en remercie.

Cette résidence a été conçue par Daniel MAROT, Architecte. Elle a la particularité d'être construite sur un seul niveau, elle est moderne, fonctionnelle, équipée d'une cuisine thérapeutique, dotée de salles de lecture, de jeux, de salles de télévision sans oublier le restaurant.

Elle est entourée d'un parc qui est une véritable oasis de détente et de calme, équipée d'un parcours de santé, de senteurs avec une vue digne d'une carte postale.

La situation de cette maison, programmée de longue date, bien intégrée dans l'urbanisme du bourg de REILHAC lui réserve une place de choix au cœur du village. Son intégration voulue, en urbanisme et en architecture, à la vie et à la forme de la cité est le fruit d'une démarche novatrice et volontaire pour renforcer la vie du bourg.

Les résidents vivront avec le bruit de l'école toute grouillante de vie et à deux pas du bourg. Un chemin piéton et un lotissement de pavillons, en accession à la propriété complètent cet urbanisme.

Inauguration de la maison de retraite 16 janvier 2010

La possibilité pour les résidents de voir, depuis les terrasses des chambres de cet établissement, l'animation du terrain de foot leur donnera une ouverture sur la vie extérieure et renforcera leur intégration dans la vie du village.

La résidence du Pré Vert, en jouant avec les formes et les volumes du bourg, s'y intègre et le prolonge dans son équilibre au site et au paysage, pour offrir un véritable ensemble bâti harmonieux.

Cette réalisation ambitieuse, permettant, en outre la création de 45 d'emplois qui s'inscrit pleinement dans le développement économique du bassin d'Aurillac, n'aurait pas pu voir le jour sans la détermination unanime du Conseil Municipal de REILHAC et l'adhésion pleine et entière des dix autres Communes : AYRENS, CRANDELLES, FREIX ANGLARDS, JUSSAC, LAROQUEVIEILLE, MARMANHAC, NAUCELLES, SAINT CERNIN, TEISSIERES DE CORNET, TOURNEMIRE et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pour faire vivre cette résidence, nous savons que nous pouvons compter sur les compétences des Cités Cantaliennes de l'Automne présidée par Henri LANTUEJOUL en collaboration avec Madame BERRUYER Marie-Pierre, nouvelle directrice, à laquelle je souhaite la bienvenue, ainsi qu'au personnel de direction. L'EHPAD est placé sous la direction de Romain BERTHET.

De nos jours, de nombreuses familles n'ont pas la possibilité de prendre en charge leur parent âgé soit parce que leur mode de vie n'est pas compatible avec une telle responsabilité, soit pour des raisons d'éloignement géographique.

C'est la raison pour laquelle il est important et même primordial qu'existent des structures comme les maisons de retraite.

Vivre dans une maison de retraite peut également être une solution à une situation de dépendance. On y trouve, des soins appropriés et une surveillance médicale constante.

Tous ces services sont dispensés par un personnel qualifié et dévoué. Bref, on s'y trouve entre de bonnes mains et « dans sa maison » comme le dirait, si joliment, l'architecte Monsieur Daniel MAROT.

La vie en maison de retraite est rythmée par l'organisation de nombreuses activités et doit restée ouverte à la vie qui l'entoure. Des échanges inter-générationnels doivent permettre de bénéficier des richesses inhérentes à chaque âge

Même si notre époque voue un culte à la jeunesse, il faut avoir conscience que vieillir fait partie de la vie. Etre âgé, c'est avant tout être toujours présent. Tant que la vie continue, l'être humain conserve tous ses droits, en particulier celui de s'appartenir et de vivre dans la dignité. Les personnes âgées sont notre passé mais surtout notre histoire et notre expérience.

La place des personnes âgées dans la société va grandissante et correspond à un enjeu majeur dans ce début du 21^{ème} siècle. Nous avons souhaité à travers cette belle réalisation y répondre le mieux possible.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Sous-Préfet, Messieurs les parlementaires, je tiens à vous dire combien nous apprécions votre présence à nos côtés pour inaugurer la résidence les Prés Verts qui restera pour nous la grande oeuvre de nos mandats d'Elus Je vous remercie tous de votre présence et en guise de

conclusion, je souhaite la bienvenue parmi nous à tous les résidents, ainsi qu'à tout le personnel qui s'investit pleinement dans cet établissement et permettez-moi de citer une maxime d'Henri MATISSE.

« On ne peut s'empêcher de vieillir mais on peut s'empêcher de devenir vieux »..... »

Particulièrement applaudi, Jean Pierre Picard, ému, mais on pouvait déceler sur son visage, un signe de satisfaction et aussi de soulagement d'avoir enfin réalisé, avec son Conseil municipal cet Etablissement indispensable sur le plan social dans sa Commune, très apprécié déjà, par les Résidents et leur famille et aussi par la cinquantaine de personnes qui y travaillent.

Enfin pour terminer cette manifestation, venait le tour des prises de paroles des personnalités présentes, en commençant par le Président des cités Cantaliennes de l'Automne qui s'est attaché sur le rôle des EHPAD et les efforts de recherches accomplis pour permettre à la plus grande majorité possible de personnes âgées d'y accéder. Il mettait en exergue le souci permanent des Cités Cantaliennes d'assurer une gestion à la fois de qualité, répondant aux critères de non rentabilité (Association à but non lucratif loi 1901) mais aussi de recherche, tendant à offrir aux Résidents le maximum de bien être et de soins.



Puis la parole était donnée au Sénateur Jacques Mézard Président de la CABA, au Député Vincent Descoeur Président du Conseil Général, qui ont après avoir rappelé l'importance des investissements réalisés sur la commune et reconnu les différentes étapes souvent difficiles pour mener à bien de tels projets, ont incité les collectivités à poursuivre leurs efforts



Inauguration de la maison de retraite 16 janvier 2010



pour maintenir le développement économique sur le département et se félicitaient d'avoir pu contribuer par leurs accompagnements financiers à cette réalisation. Une réponse aux familles pour le Député, et pour le Sénateur, volonté pour un dossier et travail d'intercommunalité.

Il revenait au Ministre Alain Marleix de clôturer ces allocutions, qui appréciait particulièrement de se trouver à Reilhac, pour procéder à cette inauguration. Il félicitait le Maire pour la construction de cet établissement dont l'utilité est reconnue comme indispensable, la prise en charge des personnes âgées étant pour lui un devoir d'humanité, particulièrement dans le monde rural. Il rappelait que le financement pour la collectivité sur de tels engagements n'était pas facile et pour répondre au Maire Jean Pierre Picard, sur le montant des travaux évoqués dans son intervention, il était très satisfait que les aides apportées par l'Etat et celles émanant de ses réserves parle-



mentaires aient pu contribuer à faciliter la création de cette EHPAD. Il assurait le Conseil Municipal du soutien de l'Etat.



Et pour bien matérialiser cette inauguration, le Maire invitait l'ensemble des participants à se rendre dans la salle d'animation, pour déguster les plateaux préparés par les cuisiniers et le personnel de la maison de retraite et de lever le verre au bon fonctionnement de cette Maison et aux Résidents.

Avec les remerciements au Directeur Monsieur Berthet et à tout son personnel pour leur sympathique accueil et l'organisation de cette cérémonie.

André Freyssinier
Adjoint aux finances et à la communication

LA MAISON DE RÉTRAITE OUVRE SES PORTES

La maison de retraite les prés verts a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2009. Après des journées portes ouvertes fin août qui ont rencontrées un franc succès et ont permis à plus de 600 personnes de venir visiter l'établissement.

Le premier résident est entré dans l'établissement le 2 septembre et les entrées se sont succédées au fil des jours de sorte que l'établissement est aujourd'hui plein et accueille 68 résidents. Chacun peut ainsi profiter d'une chambre individuelle équipée d'un mobilier adapté et confortable, avec une salle de bain individuelle, tout en conservant la possibilité d'aménager à sa guise son lieu de vie.



Les températures automnales très clémentes ont permis de profiter du parc de l'établissement qui offre une vue magnifique sur la vallée.

La conception architecturale de plain-pied avec quatre ailes de couleur différentes (rouge, orange, bleu, vert) offre à chacun un cadre de vie agréable et permet de prendre plus rapidement ses repaires dans le bâtiment.

Les résidents commencent à faire des connaissances dans l'établissement, des équipes de belote se forment, des groupes de pro-

menade se rencontrent ... Chacun trouve petit à petit sa place dans l'organisation de l'établissement.

Pour les fêtes de fin d'année, les résidents ont participé au premier repas de Noël de la résidence, dans une ambiance très festive. Chacun s'est retrouvé autour d'un bon repas préparé par le chef cuisinier et toute son équipe. Pour clore en beauté cette journée chacun et chacune ont reçu des petits cadeaux de la part des pharmacies et de la résidence.

Le samedi 16 janvier Monsieur Alain MARLEX Secrétaire d'état à l'intérieur et aux collectivités territoriales, est venu inaugurer notre magnifique établissement, et partager avec les résidents, leurs familles et les personnalités locales le verre de l'amitié.

Le directeur
R. Berthet



« Avec un sourire très accueillant du Personnel »

Ecole Auguste Bancharel Reilhac

Effectif : 68 élèves

Equipe enseignante :

Mme VIDAL Marie Pierre : PS et MS

Mr TOIRE Jean Michel : GS CP

Mme SOULIE Christelle : CE1 CE2

Actuellement en congé maternité remplacée

Par Mme DELFOUR Capucine

Mme TEIL Fabienne : CM1 CM2

ATSEM Mme LAJARRIGE Claudine

Mme DELON Claudine

EVS : Mme CASSAGNE Anne

Agents territoriaux :

Mme LEYBROS Simone

Mme LACOSTE Catherine

Mme ZAHAM Gisèle

Horaires : Lundi mardi jeudi vendredi.

8H30 à 11H30

13H30 à 16H30

Aide Personnalisée : 12H50 à 13H20

L'école a un effectif de 68 élèves. L'équipe enseignante a accueilli deux nouvelles institutrices : Mme SOULIE Christelle et Mme TEIL Fabienne. Mme DELFOUR Capucine remplace Mme SOULIE durant son congé maternité.



L'équipe enseignante a choisi d'axer cette année son travail sur l'acquisition de vocabulaire à travers les différentes actions et projets menés dans les classes et sur l'éducation aux premiers secours.

La classe de CM1/2 partira en classe de découverte à la Tranche sur Mer du 3 au 7 mai 2010.

Comme chaque année, les enfants de l'école grâce à une APE active pourront assister à des spectacles ou expositions culturelles. Ils participeront tout au long de l'année aux rencontres sportives dès la grande section jusqu'au CM2. Les enfants iront à la piscine.

La Directrice
Mme Teil

Deux départs à l'école publique de Reilhac

Enfants, parents d'élèves, élus et amis de l'école se sont réunis pour un moment de vive émotion.

En effet Madame Bonis, titulaire, depuis neuf dans les fonctions de directrice du groupe scolaire Auguste Bancharel de Reilhac a demandé sa mutation pour exercer dans sa commune. Madame Ducheix, en charge pendant vingt deux ans des petits de l'école, quitte notre commune, tout simplement, pour profiter de sa retraite et se livrer avec bonheur à d'autres activités plus personnelles.

Le Maire a remercié les enseignantes pour leurs grandes qualités professionnelles et humaines. «je tiens donc à vous dire Mesdames tant en mon personnel qu'au nom de mes collègues du conseil municipal et du personnel communal tout entier, combien nous avons pu apprécier, depuis toutes ces années que vous étiez en poste dans notre commune, vos grandes qualités professionnelles et humaines... Vous avez fait preuve d'une grande intégrité d'un dévouement exemplaire.

Madame Bonis vous avez obtenu votre mutation pour votre commune, nous comprenons vos motivations profondes... Reilhac gardera de vous le souvenir d'une personne cordiale, ouverte aux autres. vous pouvez être fière à l'heure de ce bilan, de ce que vous avez accompli.

Madame Ducheix, ce n'est pas sans émotion, que nous fêtons également votre départ, mais c'est surtout une certaine joie et un certain plaisir, que nous éprouvons, en pensant qu'après toute une vie professionnelle à éduquer des enfants, vous allez pouvoir vous livrer avec bonheur à d'autres activités plus personnelles.

Mesdames, pour symboliser notre sympathie à votre égard, il est maintenant temps de vous remettre ce cadeau de la part de la collectivité et de toutes les personnes qui vous ont apprécié. »

Bonnes vacances aux enfants et aux enseignants.



André Freyssinier

En ce qui concerne l'année écoulée 2008 – 2009, l'A.P.E. est intervenue aussi bien pendant le temps scolaire que extra scolaire.

En effet, les enfants de l'école ont pu participer à de nombreuses sorties financées par l'A.P.E. :

- sorties culturelles :

- * à l'I.U.F.M. sur les thèmes de la musique et de l'eau pour l'ensemble des classes,
- * participation au festival de l'expression enfantine en juin

- sorties sportives :

- * USEP, JMF, CROSS
- * piscine pour les classes de grande section au CM2
- * découverte du monde équestre pour les petites et moyennes sections

Il a été mis en place également différentes activités extra scolaires :

- découverte de la nature avec la poursuite du « Club des Vieilles Pies » qui rassemble une dizaine d'enfants le samedi matin
- acrosport tous les vendredis soir, séance encadrée par du personnel du Centre Social de la Vallée de l'Authre. La dernière séance a été une représentation à la fête des Ecoles.

De plus durant l'année différentes manifestations se sont déroulées :

- **A NOEL** : Les enfants ont eu droit au traditionnel repas de NOEL en calèche avec sa hotte remplie de cadeaux, l'après midi s'étant terminée par des promenades en calèche.
- **Pour fêter l'Epiphanie**, l'A.P.E. à offert aux enfants la galette des rois.



- **Le quine** a eu lieu un peu plus tard dans l'année mais reste un moment de convivialité réunissant parents et habitants de Reilhac dans une ambiance chaleureuse.

- **Le printemps a été marqué par le voyage en classe de Mer** à la Tranche sur Mer pour les grandes sections et CP. Séjour financé par la Mairie, les Parents et l'A.P.E. ainsi qu'une participation du Conseil Général.

- **Juin est arrivé avec ses différentes sorties** au théâtre, au cirque MEDRANO, sans oublier une journée à MICROPOLIS pour parents et enfants.



- **Le voyage scolaire** a amené les petites et moyennes sections à LAS-CELLES, les autres sont parties au centre Préhistologia dans le Lot.

- **L'année s'est achevée par sa traditionnelle Fête des Ecoles** avec les spectacles préparés par les enfants. En soirée, un repas champêtre a réuni une centaine de convives, ponctuée par un spectacle de MAGIE.



Cette fin d'année a été marquée par le départ de Madame DUCHEIX qui a fait valoir ses droits à la retraite et par celui de Madame BONIS qui s'est rapprochée de sa famille. Enfants et parents en garderont de très bons souvenirs.

Pour conclure, merci une nouvelle fois à la municipalité pour son soutien financier et matériel, ainsi qu'aux enseignants, parents et membres qui contribuent à animer l'association.

L'Assemblée Générale s'est tenue en septembre en présence de l'équipe enseignante de la Municipalité ; le nouveau bureau se compose :
 Président : Alexandre BONNET
 Trésorier : Anne CHAMPEL
 Secrétaire : Claire RODRIQUES (PHOTO No 9718)

Quelques dates à retenir :

- le 6 février pour le quine.
- Le 13 mars pour une soirée couscous.

LE PRESIDENT
ALEXANDRE BONNET

Centre social de la Vallée de l'Authre

Je me réjouis de la place prise par le Centre Social de la Vallée de l'Authre au sein du territoire, de sa fréquentation croissante par les habitants des 7 communes (505 adhérents sur la dernière saison soit 155 de plus que la saison précédente), de la reconnaissance dont il bénéficie sur le bassin d'Aurillac

Le déroulement des CLSH d'été, sur 3 sites, facilité par une coordination renforcée avec les associations du territoire, fonctionne de mieux en mieux. L'harmonisation des programmes, la mutualisation des compétences, les échanges de personnel aboutissent à des propositions cohérentes d'activités, de sorties, de camps.

Dans le cadre de l'accueil à la différence, les partenariats forts avec l'IME de Marmanhac et la Feuilleraie de Crandelles, ont perduré ; des enfants handicapés ont été intégrés, tout au long de l'année, dans les différents centres de loisirs.

L'équipe du Centre Social a une volonté forte de vivre et faire vivre cette expérience.

Le secteur famille se développe et occasionne de réels échanges entre les habitants des différentes communes. Les propositions concernant ce secteur permettent à des personnes, jusque là peu ou pas habituées à participer à des actions collectives, de le faire et ainsi de rompre leur isolement, de s'ouvrir aux autres. Nous avons là une illustration du rôle social du Centre. La création d'un atelier fait toujours suite à une demande formulée par une ou plusieurs personnes, rien n'est fixé à l'avance, rien n'est figé. L'Assemblée Générale s'est tenue le 12-05-2009.

Nous avons réactivé le site internet et je vous invite à le consulter.
Andrée SARRAZIN

CENTRE DE LOISIRS

Dirigé par Anne DELHOSTAL
Février et Pâques

Les enfants du territoire Intercommunal ont pu ainsi bénéficier du CLSH de Jussac, géré par Familles Rurales, pendant les petites vacances, une semaine en Février et une semaine à Pâques. Le Centre Social de la Vallée de l'Authre met gratuitement à disposition la directrice du centre de loisirs et gère la logistique.

Date des centres de loisirs février et pâques pour 2010 :

Du lundi 15 février au vendredi 19 février 2010

Du lundi 12 avril au vendredi 16 avril 2010

Été : 3/12 ans

La RUCHE à Jussac géré par Familles Rurales de Jussac

Le C.L.S.H. de Naucelles géré par le Centre Social

Le CLSH Marmanhac/Laroquevieille géré par le Centre social

Le C.L.S.H. de Crandelles géré par le Centre Social

CLSH du mercredi : 3/12 ans

Deux points d'accueil distants de 13 kilomètres. C'est apprendre à travailler à distance, gérer le temps et les priorités...

Crandelles : Situé à la maison des loisirs à Crandelles,

Marmanhac Laroquevieille : Situé à Laroquevieille,

ACTIVITES ADOS 12-17 ANS

Contact Nicolas RABHI

Un animateur intervient auprès des jeunes des 7 communes

- Pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet

- Pour encourager les prises d'initiatives (participation au marché de Noël...aide aux associations.)

- Pour pratiquer des activités

Des activités ados en centre de loisirs pour les 12-17 ans (paint ball, karting, cinéma, concert)



Relais Assistantes Maternelles

Contact Laure Caufeyt au 06.78.64.51.58

C'est un lieu d'échanges et de rencontres pour les Assistantes Maternelles et les parents. Une animatrice propose des activités chaque semaine à Jussac-Crandelles et Naucelles-Marmanhac et assure une permanence téléphonique tous les lundis après-midi.

LE SECTEUR FAMILLE

Contact Stéphane LACHAZETTE mairie de Jussac

En référence au projet animation collective, le secteur famille formalise peu à peu les attentes exprimées par les familles du territoire. Lutter contre l'isolement en prenant en compte la demande des habitants mais aussi permettre à ces derniers de se rencontrer d'une commune à l'autre

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Contact Stéphane LACHAZETTE mairie de Jussac

L'accompagnement à la scolarité c'est : une aide pour les enfants en dehors du temps de l'école, encadrée par des bénévoles. L'objectif : proposer un accompagnement ajusté aux besoins de l'enfant, faire acquérir aisance et autonomie face au travail personnel - contribuer ainsi à la réussite scolaire.

Le programme d'activités du secteur famille se construit avec les habitants à chaque rentrée.

La Plaquette est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de toutes les communes et disponibles dans les secrétariats de mairie. Vous trouverez également des informations sur notre site <http://pagesperso-orange.fr/cs-vallee-authre/index.html> ou taper centre social vallée authre dans votre moteur de recherche.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie de votre commune ou au centre social de la vallée de l'Authre au 04.71.47.24.10 (le lundi - mardi - jeudi et vendredi après-midi).

La Présidente
Andrée Sarrazin

Club des Aînés Reilhac-Naucelles

AG et Trente ans du Club

L'année 2009 a été bien fournie en activités :

un séjour les 26 et 27 mai au Pal où nous avons découvert toutes sortes d'animaux, un petit train nous a fait visiter la ville et ses célèbres bâtiments. Après le petit déjeuner mercredi départ vers le Pal à 9 h, l'après midi spectacles, attractions.

Le 24 septembre sortie à Cahors, départ à midi sur le bateau Fenelon 2 h 30 de croisière.

Repas carnaval le 19 février

Repas fête des Mères et Pères le 11 juin

Les 26 juillet et 9 août vente de pâtisseries lors de ces deux fêtes patronales. Le Club remercie toutes les personnes qui ont participé à ces deux manifestations.

22 octobre repas des trente ans du Club avec la célébration de 3 noces d'or : Mr et Mme CLAVEYROLE Lucien, le vice président du Club, Mr et Mme PRUNET Jean, Mr et Mme ISAC Henri.



13 goûters ont eu lieu alternativement sur les 2 communes :

- Goûter de la galette des rois le 8 janvier à Reilhac
- Goûter crêpes faites par les dames du conseil d'administration le 5 février goûter offert par le Club

le 10 décembre clôture cette année avec repas de fin d'année à Naucelles et assemblée générale. Cette AG s'est déroulée devant une centaine d'adhérents. Les rapports d'activité et de trésorerie ont été votés à l'unanimité.



Puis le Président ISSIOT après avoir remercié les représentants des conseils municipaux de Reilhac et Naucelles de leur présence et des aides financières apportées au club, s'est adressé à l'ensemble des adhérents pour évoquer l'année écoulée mais aussi pour leur



Notre camarade Lucien Claveyrole et son épouse avec «la sagesse comme témoin».

annoncer les différents projets pour 2010 principalement le voyage de trois jours pour visiter les châteaux de la Loire en juin et une sortie en septembre à la Couvertoirade et Montpellier-le-Vieux. Bien sur toutes les autres activités habituelles seront reconduites.

Le départ de Louise VEYLET et de Jeanne ESCARIOT a donné lieu à une émouvante cérémonie, suivie de remerciements chaleureux et d'applaudissements très nourris.



Le nouveau bureau est composé comme suit : Président Michel Issiot, vice président Lucien Claveyrole et Marie Louise Laviale, secrétaire Marie-Louise Séméteys, adjointe Monique Meilhac, trésorière, Jacqueline Gasquet, adjointe Simone GRACIA.



Le Club invite toutes personnes intéressées à se joindre à lui et les attend avec joie. Une vingtaine cette année se sont manifestés.

Enfin l'heure de se mettre à table est arrivée .C'est devant un bon repas, très convivial, que cette journée s'est poursuivie accompagné de quelques valse lentes et reposantes.

Le Président ISSIOT Michel

Comité des fêtes de Reilhac

Après un premier marché de Noël réussi, les membres du Comité des Fêtes se sont retrouvés, début 2009, autour de la galette en visionnant les photos prises lors de la fête patronale 2008.

Puis, il a fallu se mettre au travail pour planifier les manifestations 2009.

Pour commencer, place au concours de belote prévu en novembre 2008 et reporté le 14 mars 2009 et auquel 20 équipes ont participé.

Les premiers frémissements du printemps ont poussé l'équipe du Comité des Fêtes à procéder à un dépoussiérage de la crèche pour la remplacer par un nouveau thème où cette fois-ci oie, écureuil, hibou et poules pondeuses sont venus rejoindre leurs nids et basse-cour et ont encore une fois apporté un motif de curiosité pour les habitants et promeneurs sur la commune, toujours admiratifs devant cette initiative du comité des fêtes sans cesse renouvelée chaque année. Une initiative en appelant une autre, la préparation de la fête des 7, 8, 9 Août 2009 pouvait commencer.

Après avoir réfléchi et établi le programme, nous sommes partis à la recherche de sponsors. Cette année, plus de 115 ont accepté de nous aider pour la confection de ce programme qui a été proposé aux habitants de REILHAC par les membres du Comité des Fêtes, qui ont arpenté les rues et villages de notre commune. Merci aux sponsors et aux habitants de REILHAC pour leur contribution et leur accueil, lors de la distribution sachant que les recettes correspondantes représentent 36 % de la recette globale de cette manifestation. Enfin, prêts pour la fête, dernière ligne droite. Après la mise en place des banderoles, de la sono, et avec l'appui du personnel technique communal, la fête s'annonçait pour le mieux, malgré une météo toutefois incertaine. C'est pour cela qu'un chapiteau couvert a été installé sur la place. Quelle bonne idée quand on connaît la suite !

Enfin, revenons au début de la fête, le vendredi soir où s'est déroulé le concours de pétanque en triplettes réservé aux habitants de REILHAC. Ce sont quarante cinq équipes qui ont sillonné les espaces sablés. A chaque partie, terminée, les joueurs (passage oblige) se dirigeaient vers le ravitaillement, à la buvette pour certains, au stand saucisses/Merguez pour d'autres.



Le samedi, 90 doublettes se sont disputées le challenge de la municipalité. A noter que le vendredi et samedi, une tombola était organisée et chaque participant jouait pour repartir qui sait, avec la Télé. Merci aux joueurs et spectateurs pour leur participation et leur bonne humeur.



REILHAC accueillait également cet après-midi là, une course cycliste avec une trentaine de participants. Organisée par l'ACVA et avec le concours financier de la municipalité de REILHAC, ce challenge de la Vallée de l'Authre se disputait sur trois courses : Reilhac, Naucelles et Jussac pour la finale. Cette compétition dédiée à notre regretté « Jo » portera désormais le nom « trophée Louis FAUGERE ». C'est ainsi que le vainqueur s'est vu remettre le trophée en présence de la famille de Louis FAUGERE.



Après le goûter, ce fut au tour des enfants de venir s'adonner aux jeux préparés par Pascal MAZET. Au rendez-vous : courses à l'œuf, au sac, eau, farine. Au final, surprise ; tous les participants sont gagnants et se régalaient avec les friandises offertes par le Comité des Fêtes. Merci aux jeunes participants.

Le concours de pétanque touchant à sa fin, rendez-vous est pris, au bourg pour un spectacle non stop allant de la samba à la salsa animé par Music Show Soleil, qui a créé une ambiance colorée et festive, sur les rythmes ensoleillés des chansons latino-caribes. Un spectacle certes différent de celui programmé, mais tout aussi charmant.



Après ce spectacle, place au show laser avec la disco mobile.

Après une courte nuit, le réveil du Dimanche fût plutôt difficile. Et oui, il y avait bien longtemps que la fête à REILHAC se déroulait sous le soleil. Et bien là,

Comité des fêtes de Reilhac



exception : pluie, orage, étaient au rendez-vous toute la journée. Cela n'a pas empêché le « le vide grenier » de résister aux intempéries, puis venait le moment de déposer la gerbe au Monument aux morts, suivi de l'apéritif offert par la municipalité.



De son côté, l'équipe dynamique, solidaire et soudée, présidée par Serge Four s'est rapidement réorganisée et a su faire face à cette situation sans négliger le traditionnel tripoux, offert par Sylvie et Pascal, elle s'est mise à pied d'œuvre pour monter les chapiteaux et assurer ainsi les repas du dimanche soir à l'abri, tâche accomplie, avec l'aide précieuse des employés municipaux que nous remercions.

Les chapiteaux montés, le spectacle du dimanche soir installé, (devant quelques inquiétudes et réflexions sur la météo des organisateurs du spectacles) les cuisiniers à l'abri, malgré les craintes, tout était en ordre de marche... car c'était un peu oublier, la dextérité du comité des fêtes à s'adapter aux moindres éclaircies de cette journée pluvieuse.

Au final... Mission accomplie, puisque les animations programmées se sont déroulées avec succès. Quelques éclaircies se sont manifestées pour les jeux en plein air et le concours de maquillage, ce qui a permis aux jeunes d'y participer avec brio et d'attirer de nombreux spectateurs. Le soir, plus de 350 convives se sont retrouvés sous les chapiteaux, sous le préau et salle de la cantine pour savourer la cuisse de bœuf, Salers, préparée par Michel LORCA et son second Bruno, moment de convivialité qui a largement dépassé les affres du temps.



Comité des fêtes de Reilhac

La soirée spectacle de la compagnie PERICARD, même si la quasi-totalité a pu se dérouler dans une bonne ambiance, a dû subir quelques modifications en raison de la météo capricieuse, ce qui n'a pas empêché à un public venu nombreux et motivé, d'apprécier ce spectacle, si on se réfère aux nombreux applaudissements qui l'ont accompagné. Il est vrai les artistes se sont surpassés.



Pour terminer la soirée, contre vents et marais, le feu d'artifice qui a clôturé cette journée n'en a pas moins connu le succès attendu, à la satisfaction d'un public dont la patience a largement été récompensée.

Pour conclure, outre la météo, nous avons dû faire face à quelques difficultés non prévues à savoir : désistement du spectacle du samedi soir alors que le programme était déjà imprimé. Merci à l'équipe de Music Show Soleil, d'avoir assuré la relève, par leur prestation très colorée et aux spectateurs pour leur compréhension.



A noter également cette année, la dégradation d'une pompe à bière et la disparition d'une banderole prêtée par le Conseil Général. C'est dommage....

Le 7 Novembre, le Comité des Fêtes s'est réuni en assemblée générale en présence d'élus, représentant la municipalité de Reilhac. Après avoir remercié les personnes présentes à cette assemblée, le président, Serge FOUR, après avoir énuméré les manifestations organisées au cours de l'année écoulée, annonçait à l'assemblée qu'il souhaitait cesser ses fonctions de Président pour des raisons professionnelles.



Après le bilan de Serge FOUR très satisfaisant, avec une année bien remplie Chantal JUILLARD à la trésorerie présentait le bilan financier, qui d'après le résultat de l'année, soit un déficit de 50 € est tout aussi satisfaisant. On peut signaler qu'il est difficile d'équilibrer le budget de la fête car tous les spectacles sont gratuits et les recettes ne sont jamais assurées au départ.



Merci pour la quête lors du mariage de Sandra BAGE et Christophe CLAVEY-ROLE. Merci à Monsieur Jacques MARKARIAN, Conseiller Général, pour la subvention accordée au titre de l'enveloppe cantonale. Merci à Monsieur Jean Pierre PICARD, Maire et au conseil municipal pour l'aide financière et logistique accordée tout au long de l'année.

A été également remerciée, l'entreprise LABERTRANDIE pour les polos offerts aux membres du Comité qui les ont bien appréciés pour leur « imperméabilité » lors de la fête et pour le VTT, qui était à gagner lors de la tombola du dimanche.

Pour remercier leur président, Serge FOUR, les membres du Comité des fêtes lui ont remis un cadeau au cours de cette soirée

qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale et à laquelle s'était associée une quarantaine de convives autour d'un repas confectionné par Michel LORCA. Merci pour sa participation et ce délicieux repas !

L'équipe du Comité des fêtes est depuis présidée par Daniel BLANDIN qui était jusque-là membre. Nous le félicitons pour cette élection et lui assurons notre soutien pour la programmation et l'organisation des manifestations à venir.

Les hiboux s'étant envolés avec les oies.... il a été décidé à l'arrivée de l'hiver 2009-2010 de renouveler cet espace, par la crèche, devenue maintenant familière dans le paysage de notre commune. Et la naissance du nouveau « Jésus hivernal » au milieu des petits sapins est arrivée, à la satisfaction on peut le penser, de tous.

Pour la deuxième fois, le Comité des Fêtes a organisé le Marché de Noël, le premier ayant connu un grand succès. (voir encadré)

Si vous souhaitez venir nous rejoindre et nous apporter votre aide, pour le fonctionnement du comité, ou, participer même ponctuellement, à la mise en place des animations, selon votre disponibilité, contacter Daniel au 04.71.47.20.82 vous serez les bienvenus.

Pour le Comité des Fêtes
Chantal Juillard

Comité des fêtes de Reilhac

MARCHE DE PAYS A NOEL

Rendez-vous, a donc été pris, pour l'organisation du Marché de Noël le 20 Décembre 2009.

Il a accueilli une quinzaine d'exposants malgré la météo et deux marchés de Noël aux alentours (peut-être serait-il bon que les comités des fêtes se concertent à l'avenir). Les visiteurs sont, malgré tout, venus nombreux, d'ici à penser qu'ils auraient voulu connaître les trois, il n'y qu'un pas... Merci aux participants, ils ont pu découvrir à travers les stands, divers objets, des tableaux de



peinture, des cannes sculptées à la main, des bibelots... en passant par les « bourriols », le fromage cantal, le miel toute fleurs, ou de châtaigner, les huîtres, les crêpes... et bien d'autres objets ou denrées, ils ont certainement pu trouver leur bonheur ou simplement satisfaire leur curiosités et passer un bon moment. Merci bien sûr,

aux exposants locaux, Baptiste NABRIN, Arielle LAMAGAT, Géraldine CAULUS et bien d'autres... mais aussi à tous ceux qui sont venus des alentours.

A midi, une cinquantaine de repas étaient servis par Chantal, Sylvie, Arielle et Marina aidées par Michel. A signaler le bon comportement de la buvette ou gâteaux et boissons chaudes étaient bien de saison..

Dans l'après-midi, une tombola gratuite était proposée aux enfants de moins de 12 ans. C'est ainsi qu'une trentaine de cadeaux ont été distribués sous l'œil attentif et complice du Père Noël et des peluches fétiches du Comité, qui distribuaient des friandises. Une tombola était également organisée pour gagner un tableau offert par Arielle LAMAGAT, un bon d'achat à la dinanderie de Jussac.

Une belle journée offerte par le Comité des Fêtes, conviviale et à renouveler.

Pour le Comité des Fêtes
Chantal Juillard



EXPOSITION GÉRALDINE CAULUS

Géraldine Caulus photographe indépendante expose et participe ainsi à l'animation de la commune. Son cadre de 15 photographies est visible à la salle du conseil municipal et était exposé lors du Marché de Pays à la salle polyvalente. C'est un carnet de route retraçant ses voyages effectués en France, à Londres puis Montréal, mais aussi des voyages dans l'imaginaire de chacun, en toute simplicité, il évoque la joie et l'émerveillement de ce qui nous est proche et éloigné.

Vous pouvez retrouver les photos de Melle Caulus sur la galerie d'art interactive du Cantal : www.elegance-galerie.com inauguré le 19 Mars 2009 à la chambre de commerce et d'industrie du Cantal. Aujourd'hui elle effectue des reportages de mariage, événementiels et travaille avec l'agence : C'com chat.

L'infographiste, Stéphanie sa soeur, réalise des livres pour enfants, dont les « Quenottes de Petit Croco » disponible à cette adresse : glob-edition@hotmail.fr. (Contact grenadye@hotmail.fr)



Bon « vent » à ces jeunes artistes.

Andre Freyssinier



Foot Ball Club Reilhacois



Ecole de Foot

Saison 2009 et 2010

ENTENTE VALLEE DE L'AUTHRE

Bilan Sportif

La saison 2008/2009 aura été une année de transition pour les équipes de l'Entente avec des résultats satisfaisants dans toutes les catégories mais sans titre de champion pour cette année.

Pour la nouvelle saison 2009/2010 nous avons après la réforme des catégories d'âge engagé 14 équipes :

13 sont en championnat de district du Cantal : 5 équipes de U7 et U8 (débutants) - 4 équipes de U9 à U11 (poussins) - 2 équipes de U13 - 1 équipe de U15 ainsi qu'une équipe de U18.

La 14^{ème} est en championnat d'Auvergne de Promotion d'Honneur c'est l'équipe des U19.



A mi championnat les résultats sont très prometteurs avec une 1^{ère} place pour les U15, une 2^{ème} place pour les U19, une 3^{ème} place pour les U18 et les U13 (2). Les débutants et les poussins qui évoluent sous la formule de plateaux à plusieurs équipes montrent de réels talents à chacune de leur sortie.



L'équipe des U10 qui évolue cette saison sur le terrain de Reilhac

Manifestations et Informations

La semaine avant Noël les débutants ont eu la chance et le plaisir de faire une partie de foot avec le Père Noël avant leur traditionnel goûter, puis ils ont participé avec le district du Cantal à une opération de solidarité « Noël pour les enfants déshérités » où chaque enfant de l'Entente a offert un cadeau avant de participer au tournoi dans le gymnase de Mauriac.

En Janvier 2009 tous les enfants et parents ont été invités à déguster la Galette des Rois à la salle de Reilhac.

Début Mars, au gymnase de Jussac, s'est déroulé la 9^{ème} édition de notre traditionnel tournoi en salle pour les Poussins et Benjamins. Sur 2 jours, nous avons accueilli 300 jeunes soit 40 équipes. Ce fut un week-end très réussi avec, sourires, buts, et sportivité.

Victoire des jeunes de l'EVA en finale des 2 tournois Poussin et Benjamin.

Pour la saison 2009/10, l'effectif comprend 160 jeunes joueurs encadrés par 30 dirigeants bénévoles passionnés et enthousiastes.

Les dirigeants et responsables de l'Entente Vallée de l'Authre remercient la Municipalité de Reilhac ainsi que le club du FCR pour leur soutien et le prêt des installations.

Avec tous nos jeunes nous vous présentons nos Meilleurs Voeux de Bonheur pour 2010.

LE BUREAU

La tenue de l'Assemblée Générale du F.C.Reilhac le 28 juin dernier a permis de dresser le bilan de la saison écoulée. Au niveau sportif, l'équipe fanion de Sébastien Vidalinc, termine 4^{ème} du championnat de Promotion de District au terme d'une saison sérieuse. L'équipe réserve, encadrée par Christophe Ballot et Serge Leybros a effectué une bonne saison et se classe à la 6^{ème} place du championnat de deuxième division. Les protégées de Philippe Béguet et Michel Gratio peuvent se féliciter de leur 5^{ème} place obtenue au cours d'une saison difficile, notamment en terme d'effectifs mais qui ont su faire preuve de motivation et d'une grande solidarité.



Le président remercie la municipalité ainsi que tous les sponsors pour leur contribution, plus que nécessaire, au bon fonctionnement du club.

L'année 2009 fut aussi l'occasion pour le Football Club Reilhacois de célébrer son 40^{ème} anniversaire, le 06 juin dernier. Cette journée a permis de réunir les footballeurs de 7 à 70 ans, les membres du conseil municipal et sympathisants du club qui ont pu rechausser les crampons le temps d'une après-midi et s'adonner à leur passion au cours de rencontres très conviviales. Ils ont pu ensuite s'essayer sur la piste de danse durant la soirée dansante !!

Un grand merci à tous les dirigeants (es) et bénévoles sans qui cette journée n'aurait pas eu lieu !!



Rien ne vaut la « pause »

Le dernier temps fort de la saison 2008-2009 fut l'organisation du traditionnel tournoi féminin à 7 qui a eu lieu le dimanche 30 août, remporté cette année par l'équipe de l'E.S.Arpaçon.

La saison s'est terminée par l'Assemblée Générale au terrain de foot sous un beau soleil.

LE PRESIDENT DU FOOT
Philippe BEGUET



Un maire vigilant et prêt à bondir



Encore à l'aise avec les crampons

Le Tilleul Reilhacois - CLUB GYMNASTIQUE Volontaire

Cette saison 2009, notre club comptait 58 licenciés, avec 34 seniors masculins, 14 seniors féminines et 10 licenciés jeunes cadets, minimes et juniors.

Voilà maintenant 21ans que notre ami Daniel Delort instituteur de longues années sur notre commune, créa le Tilleul Reilhacois, drôle de nom pour un club de pétanque.

Beaucoup se rappelle encore les parties de pétanque disputées place de la mairie à l'ombre protectrice de notre magnifique tilleul, qui donna le nom à notre association.

Comme lui, notre club s'est bien enraciné dans notre commune et dans le petit monde de la pétanque départementale.

Au fil des ans de nombreux joueurs sont venus grossir nos rangs et ceux-ci ce sont vite reconnus au sein de la bonne ambiance qui règne et comme disait son créateur, pétanque égale détente, ce qui nous prépare bien, pour les divers championnats ou nous représentons Reilhac. Déjà une dizaine de nouveaux licenciés vont nous rejoindre.

De bons résultats pour la saison 2009, nos jeunes confirmés, Benoît, Robert, Lucas Marcou sont de nouveau champions du cantal cadet et perdent en 32^{ème} de finale du championnat de France à Nevers. Nos féminines quant à elles butent encore sur la dernière marche des championnats féminins des clubs et comme la saison 2008 sont vice championnes, championnat tête à tête féminin Sophie Raffy perd en demi finale, en doublettes mixtes Angelique et Romain Latte perdent en 8^{ème} de finale. En espérant que le pas soit franchi en 2010 car avec 28% de licenciées féminines notre club est dans le haut des clubs du cantal. Nos seniors masculins quant à eux perdent en finale de la coupe du comité à Mauriac contre l'équipe de Murat. Nous avons organisé sur la commune un concours de belote plusieurs concours internes qui nous rappellent, sont ouverts à tous et le concours officiel au boudodrome communautaire 1^{er} trophée Joe Faugere, avec une cinquantaine de triplettes. La soirée moules frites a vu plus de



80 personnes se lécher les doigts grâce à notre ami et licencié Michel Tourde.



La galette des rois offerte avec l'amicale du foot et les tripoux pour la remise des licences, a notre siège chez Sylvie et Pascal que l'on remercie pour leurs aides tout au long de l'année.



Pour la troisième édition de notre concours avec les personnes handicapées de L'A.D.A.P.E.I du cantal, le 18 juillet ce sont donc 20 triplettes 4 de plus que l'année 2008. Lors de cette joute amicale une équipe avait comme joueur le vice président du comité de pétanque du cantal Michel Roque qui n'était pas venu les mains vides en plus des trophées il offrait à tous les handicapés la mascotte des derniers championnats de France qui ont eu lieu à Aurillac. On pouvait noter la présence de Alain Coste président Lucien Lalo directeur général et Evelyne Schlafer directrice adjointe des C.AT de l'adapei du cantal et on noté aussi la présence de monsieur le maire et de quelques membres de la municipalité. Cette journée se termina par un repas qui a réuni plus de 100 convives et toujours grâce à notre ami Michel Tourde que l'on tient à remercier chaleureusement.



A savoir que cette manifestation a été présentée aux dernières Victoires de l'Accessibilité patronné par le conseil général du cantal et de l'acteur bien connu Gérard Clein.

Déjà la quatrième est programmée le 10 juillet 2010 et toujours aussi attendue par tous les participants amis parents et membres de l'ADPEI ainsi que tous nos licenciés.



Le président, les membres du bureau et tous les licenciés aimeraient que cette initiative montre l'exemple et ouvre la porte à d'autres projets avec les diverses associations de la commune et des alentours pour que l'intégration des handicapés ne soit pas un vain mot et que le HANDICAP ne devienne pas un HANDICAP.

Quelques dates à retenir : 12 février concours de belote, 17 avril soirée moules frites, 19 juin feu de la saint jean, 10 juillet concours avec les handicapés et plusieurs concours internes, a savoir, que tous les vendredis de juillet et août en association avec le club de Marmanhac un concours est ouvert à tous, en alternance sur les communes.

Je profite de cette occasion pour remercier la municipalité pour ses subventions et son aide matérielle, Jeunesse et Sports, le Comité du Cantal de Pétanque, le Crédit Agricole, le Groupama les Commerçants et Artisans pour leurs aides.

Au début de cette nouvelle décennie le président, les membres du bureau et les licenciés présentent tous leurs vœux de santé et de bonheur à tous les Reilhacois et Reilhacois.

Le président Larion

Le bureau et Assemblée générale

Président actif : Larion Jean-Michel
Président d'honneur : Picard Jean-Pierre
Vice président : Sautarel Bernard
Secrétaire : Raffy Sophie
Secrétaire adjoint : Charbonnel Didier
Trésorière : Larion Martine
Trésorier adjoint : Delort Sébastien



CLUB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Après 2 mois de vacances, la section de gym a repris ses activités mi septembre.

Les horaires des cours sont inchangés.

Mardi de 10h 30 à 11h 30 : cours ouvert à tout public, gym d'entretien à visée senior
vendredi de 20h à 21h : cours adulte

Cette année, un cours enfant 3-6 ans a été créé. Son but est d'aider à l'éveil et à la sociabilité des très jeunes dans un esprit ludique. Ils sont



accueillis de 16h 45 à 17h 45 tous les mardis à la salle polyvalente. La séance dure 45 mn, compte 8 participants. Tous les cours sont assurés par une animatrice diplômée FFEPGV.

Durant l'année sportive, diverses manifestations ont eu lieu.

Le 30/05/09 : sous un soleil radieux, une randonnée au col de Cabre avec une halte au buron de « Jean Jean » a réuni adhérentes et sympathisants. L'après midi s'est terminée par un « casse croute » à Mandailles. Tous sont rentrés fatigués mais ravis.

Le 26/06/09 : l'assemblée générale en présence de plusieurs élus. Le bilan moral et financier ont été présentés et approuvés, puis les projets et les questions diverses. Un couscous a clôturé la soirée dans la bonne humeur.

Le 22/11/09 : un thé dansant fut un franc succès.



Noël a été fêté dans les 3 cours.

- petit repas pour les seniors et les adultes
- un goûter pour les enfants avec les parents.

Au marché de Noël, la vente de pâtisseries : pountis, bourriols, crêpes, gaufres etc... a clôturé l'année 2009.

Un grand merci à toutes les adhérentes pour leur participation au succès des diverses manifestations et pour la confection des gâteaux.

Merci à la municipalité pour son soutien.

La Présidente
Christiane Soubrier

INAUGURATION DU Centre Omnisport de Naucelles

Le 4 Septembre 2009 le Conseil Municipal de Naucelles a procédé à l'inauguration du Centre Omnisport de la Vallée de l'Authre construit à l'initiative de la Commune de Naucelles.

Cet ensemble a été inauguré en présence de nombreuses personnalités dont le Ministre Alain Marleix, Le Préfet Paul Mourier, le Président de Région René Souchon, le Président du Conseil Général, Vincent Descoeur, Député, le Président de la Communauté d'Agglo, Jacques Mézard Sénateur.



Cette réalisation ouvre de nouvelles perspectives pour les associations, les clubs, les écoles, les handicapés et s'avère être d'un grand intérêt intercommunal. En effet pour la commune de Reilhac ainsi que les communes de

Marmanhac, Laroquevielle, Teissière de Cornet, Jussac, Grandelles, partenaires sous forme d'un fond de concours équivalent à un pourcentage d'environ 3% hors taxe, ce sera un grand plus, pour l'ensemble des jeunes, mais aussi des habitants, offrant toute une pan-



oplie de services adaptés à leurs besoins sportifs, mais aussi festifs. Ce projet intercommunal dont la commune de Naucelles avait la maîtrise d'ouvrage a été financé avec le concours de l'Etat, de la Région, du Département de la Communauté d'Agglo.



Cette journée inaugurale, s'est déroulée devant un nombreux public à la satisfaction de tous, mais en particulier des maires et principalement de Christian Poulhès Maire de Naucelles.

André Freyssinier

LE PRÉSIDENT SERGE FOUR TOURNÉ LA PAGE

Volontaire, dynamique, efficace sont les mots qui doivent revenir à Serge FOUR qui après 5 années à la tête du Comité des Fêtes décide de prendre un peu de recul.

Serge a su s'entourer d'une équipe de bénévoles enthousiastes, qui ne ménageaient pas leurs efforts en proposant une fête patronale sur 3 Jours, de plus en plus populaire et renommée.

Souvent, au cours des réunions « il rappelait que c'était pour les enfants de REILHAC qu'il fallait une fête du village ».

Le marché de Noël et la confection de la crèche qui, d'année en année, attire de plus en plus de visiteurs.



Ont également fait partie de son engagement qui demande beaucoup de sacrifice, plusieurs réunions tout au long de l'année avec de nouvelles idées, le choix des meilleurs spectacles et beaucoup d'autres choses. Tout cela, Serge le maîtrisait à la baguette en vrai chef d'Orchestre.

Au nom de l'équipe municipale, je tiens à le remercier pour tous les services rendus, toujours avec cœur et dans la plus grande simplicité.

Pour la jeunesse Reilhacoise et la commune de REILHAC

L'Adjoint à l'Animation
Maurice Labertrandie



Serge tourne la page et Maurice l'alligot

RESPONSABLES, MEMBRES, BENEVOLES MERCİ A TOUS

Une nouvelle année écoulee et toujours autant de motivation au sein des associations Reilhacoises.

Il suffit d'en faire une petite liste même si elle reste exhaustive :

- Le Club des Aînés qui ont fêté les 30 ans du club avec à la clé... la célébration de trois noces d'Or
- La fête du 40^{ème} Anniversaire du club de Foot Ball le 6 Juin 2009 avec beaucoup de jeunes sur le terrain
- le bon fonctionnement de l'Ecole de Foot « Entente Vallée de l'Authre »
- La mission de la GV Volontaire, en plein développement, qui contribue à l'entretien physique de ses adeptes
- La journée dédiée au handicap organisée par le Tilleul Reilhacois avec une forte participation et une grande convivialité
- Les Anciens combattants toujours présent les 8 et 11 Novembre et les Anciens d'AFN
- Une belle fête de l'Ecole ou l'APE prend toute sa place ,ou, avec le Carnaval et la fête de la galette les départs en classe de mer etc
- La Fête de la St Laurent sur trois jours, de plus en plus attractive chaque année
- Les Marchés de pays à Noël
- La décoration au centre de Reilhac, par les membres du comité des fêtes, d'un espace représentant en alternance la « Crèche de Noël » et une « scène de Campagne » ou l'imagination créative n'est plus à démontrer
- La fête du pain à la charge des chasseurs ou

la tradition reste présente, pain et tartes, au four à bois avec le cochon grillé

Tout cela vécu dans la réalité ne peut que conforter la vie associative dans notre commune et créer un vrai lien entre la jeunesse et les anciens et l'ensemble de la population.

C'est un réconfort pour l'équipe Municipale dans son travail pour poursuivre ses objectifs d'animation et de développement dans la commune, et pour apporter le plus de satisfactions possible aux jeunes et aux moins jeunes. On peut sans doute y inclure aussi la mise à disposition de nos aînés d'une Maison de retraite.

Malgré une époque de plus en plus difficile pour inciter des bénévoles à s'investir dans les associations locales, la commission animation, tient à remercier toutes ces personnes qui continuent à donner de leur temps et permettent à la vie associative de garder toute sa vitalité. Félicitations à tous les présidents qui de nos jours, avec de plus en plus de responsabilités, arrivent à motiver l'ensemble de leur bureau pour le bon fonctionnement de chaque association.

Bon courage à tous.

L'adjoint à l'Animation
Maurice Labertrandie



Remise des insignes de Chevalier de l'Ordre du Mérite au maire Jean-Pierre Picard

Le 4 Septembre 2009 la salle du Conseil Municipal de Reilhac a été choisie pour une manifestation bien particulière et très honorifique pour notre commune.

En effet c'est en ce lieu que Monsieur le Préfet Paul Mourier a remis à notre Maire Jean Pierre Picard les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite, en présence de Vincent Descoeur Député et Président du Conseil Général, de Jacques Mézard, Sénateur et Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Bernard Delcros, Conseiller Général représentant le Sénateur Pierre Jarlier, Jacques Markarian conseiller Général du Canton de Jussac Maire de Crantelles, Alain Calmette Conseiller Général Maire d'Aurillac et de nombreuses autres Personnalités : Maires, Présidents de Fédération de chasse, Louvetiers, Propriétaires Forestiers du Cantal, Membres du Conseil Municipal de Reilhac et invités.

Nous nous réjouissons pour lui, de cette distinction qui récompense les personnes méritantes pour leurs actions, leur comportement, leur dévouement, qu'elles consacrent aux missions dont elles sont porteuses.

A notre avis, pour Jean Pierre Picard ce sont semble-il trois principales actions marquantes qui ont conduit le Ministre Alain Marleix à ce qu'il soit fait Chevalier dans l'Ordre National du Mérite :

- Une carrière bien remplie comme infirmier en psychiatrie au Centre Hospitalier d'Aurillac.
- Son élection comme conseiller dans sa commune de Reilhac, en 1983 et maire en 1989, puis réélu en 1995, 2001, et 2008 avec la même équipe d'Adjoints. Il devient également vice-président du district d'Aurillac en 1990 et avec la création de la CABA en 1999 il conserve le même poste.
- Puis sa troisième action qui lui apportera aussi beaucoup de plaisirs et de satisfactions, pour devenir une passion, qui lui a en même temps, permis de se dévouer pour une cause touchant l'environnement et la ruralité : la chasse, jusqu'à en devenir le Président et bien plus par la suite.

Satisfactions personnelles, pour ce récipiendaire, d'avoir mené à bien ces trois engagements en même temps, c'est certain, mais bien méritées, comme l'a souligné Monsieur le Préfet dans son allocution « Ces parcours.... mais il est plus juste de parler d'un seul et



même parcours car les trois vies de Jean-Pierre Picard ont un point central, la même convergence, l'engagement au service des autres n'avait rien de préalablement écrit, rien de pré-

établi. Vous n'appartenez pas à une famille ou la voie, à la naissance est parfaitement ou en pointillé tracée. Rien au départ ne vous a été donné, tout par vous, a été obtenu, par votre volonté, votre travail :

- Engagement dans votre vie professionnelle.
- Conviction dans votre vie d'homme public.
- Dévouement et passion dans vos responsabilités au sein de la Fédération Départementale des chasseurs du Cantal.

Mais c'est certainement la valeur du travail qu'il faut souligner.... » Et de rajouter « Vous êtes un homme de fidélité et de coeur, fidèle en des idéaux politiques, que vous avez appliqués et servis. Homme de coeur, cette compassion naturelle à l'égard de votre prochain ce qui est la marque d'un esprit sensible, qui peut s'émouvoir à la détresse des autres. Mais c'est en amitié que l'homme donne sa pleine mesure. L'amitié a chez vous un vrai sens que vous savez cultiver à un haut degré et avec délicatesse. Et puis il y a la famille dans laquelle et à raison, vous avez le plus foi, avec votre femme Annie, votre fille Marie-Anaïs et Adams, ce petit fils dans lequel le grand père se projette essayant déjà de déceler en lui les fervents du futur chasseur.... Pour conclure, n'oublions pas que c'est au titre du Ministère de l'Energie, de l'Ecologie, du développement durable et de la mer, que cette décoration demandée par Alain Marleix vous est plus particulièrement remise, même si elle vient couronner tout un parcours aux indissociables engagements.... »



En tant qu'adjoint depuis 1989 à ses côtés, et, je pense pouvoir y joindre le Conseil Municipal, je dirai simplement que Monsieur le Préfet connaît bien Jean Pierre.

Le Récipiendaire à son tour de répondre « Tout d'abord je voudrais adresser mes remerciements très sincères à celui qui, le premier, m'a proposé pour cette distinction : le Ministre, Alain Marleix, qui, pris par ses fonctions ministérielles à Bayonne, ne peut pas être parmi nous.... Mes fonctions de Maire et de Président



de Fédération m'ont habitué à prendre la parole en public, mais je dois vous avouer qu'aujourd'hui je me sens un peu gêné d'avoir à le faire et je n'ai pas besoin d'insister sur l'émotion qui m'étreint, voir, autant de personnalités réunies pour cette occasion est pour moi une belle récompense, c'est aussi l'occasion de remercier toute celles et ceux qui ont contribué à me construire »... «...Je voudrais rendre hommage à deux personnes... Jean-Marie Lafon mon professeur de mathématiques... Camille Caranove Président de l'A I C A d'Aurillac... remercier aussi les Elus de l'Intercommunalité et l'ensemble des chasseurs, puis tous ceux qui travaillent ou ont travaillé avec moi... cet ordre National du Mérite me touche et je suis fier du fait qu'à travers cette décoration on reconnaisse le bien fondé de ma philosophie, si je peux m'exprimer ainsi.

Mais je n'oublie pas qu'un Conseil Municipal, ou un Conseil d'Administration, sont comme des icebergs, j'en représente la partie émergée, la plus visible, je suis celui qu'on remarque... mais je ne suis et n'ai jamais été seul... Il a fallu que mes conseillers Municipaux, mes Administrateurs et mes Employés Communaux et fédéraux, comprennent mes intentions, s'y reconnaissent et me donnent chaque jour les moyens de continuer dans la même direction, celle que je crois être la plus juste pour l'intérêt général.... »

Et après avoir remercié l'ensemble des personnalités, les Elus, les personnes présentes, de conclure « ...Enfin au terme de ce discours j'aimerais sans que cela soit considéré comme une attitude inconvenante, partager dans mon coeur cette décoration, avec celles qui ont le plus compté et comptent le plus pour moi, ma Mère qui serait très fière et gênée à la fois, mon Epouse et Marie-Anaïs, ma fille, qui m'ont toujours encouragé et soutenu dans mon action. »



Monsieur le Préfet, merci de ce regard attentif et bienveillant que vous avez bien voulu porter sur moi. »

Et comme il se doit, toutes les conditions étaient réunies pour arroser la Médaille.



L'Adjoint aux Finances et à la Communication
André Freyssinier

« Avec les footeux » - ACCA de REILHAC - Association des anciens combattants AFN et prisonniers de guerre

« Avec les footeux »

Un petit clin d'œil sur la jeunesse Reilhacoise en équipe fanion.



De gauche à droite : N° 7 et 8 , Romain GIBERT, 18 ans, arrière ou joueur de champ, très volontaire et appliqué. Mathieu LACAS-SAGNE, 18 ans, évolue dans la ligne d'attaque. Son engagement est un danger pour les défenses adverses.

Tous les deux ont attiré la confiance de leur entraîneur, Sébastien VIDALINC.

N° 4 et 6 : Kévin KABOUS et Grégory FOUR qui, à 22 ans, comptent déjà 4 saisons en équipe I et font « presque » figure d'ancien.

Avec un mental de gagnant pour le premier, omniprésent à chaque match , dans son rôle de stoppeur ; Le second, bon technicien, sa taille et son calme lui promettent un bel avenir.

N° 11 : Benoît RIBEYROL, 20 ans, milieu ou arrière, grand dévoreur d'espaces.

Manque sur la photo, Franck DUFOUR, 19 ans, milieu de terrain, joueur plein de talent.

Tous ces jeunes reilhacois font preuve tous les dimanches d'un esprit d'équipe remarquable et méritent les félicitations pour leur sérieux et envie de défendre Haut et Fort les couleurs du football Club Reilhacois, avec un respect total autour de l'équipe dirigeante, présidée par Philippe BEGUET.

L'Adjoint Animation
Maurice Labertrandie

ACCA de REILHAC

Le plan de chasse de 6 chevreuils s'est réalisé sans difficulté et l'ACCA a pu organiser son traditionnel banquet ouvert à tous, qui s'est déroulé dans une ambiance conviviale. Chaque exploitant agricole de la commune a reçu 2 faisans offerts par la société de chasse pour les remercier de nous accueillir sur leur territoire, pour le plus grand plaisir également, de nos amis les chiens.

Lors de l'assemblée générale, nous avons décidé de refaire la fête du pain à Reilhaguet les 3 et 4 juillet et d'organiser un ball-trap lors de la fête patronale, avec l'accord du comité des fêtes.

C'est pour nous l'occasion de participer à l'animation de notre commune de façon bénévole et désintéressée.

Notre action s'exerce également en effectuant un repeuplement en lièvres, perdreaux et faisans pour 5 000 euros environ.

Le bureau remercie toutes les personnes qui prennent part à toutes ces activités.

Le bureau



ASSOCIATION DES ANCIENS AFN ET PRISONNIERS DE GUERRE DE NAUCELLES ET REILHAC



2009 aura été l'année du changement pour le comité. L'assemblée générale qui a eu lieu à Naucelles, a été consacrée à la réorganisation du bureau.

Le Président Roger PEYRAT et le secrétaire André JULHES ayant souhaité se retirer ; c'est Jean Louis PLESTAN et Charles BONNET qui ont accepté la responsabilité de co-présidents, vice-président : Noël BRUEL, secrétaire : Jeanine GUILLEMIN, Pierre BELAUBRE reste trésorier.

Roger PEYRAT fait partie des responsables de comités depuis 1966, d'abord à Saint Cernin, puis à Jussac où il succédera à René BIOULAC à la présidence du comité en 1989.

Depuis, nous avons organisé deux congrès départementaux, plusieurs voyages : l'Espagne, l'Autriche, l'Italie du sud, et bien d'autres en France. De plus, chaque année a eu lieu un repas dansant, avec une moyenne de 500 couverts. Toutes ces manifestations ont été préparées avec la même équipe dans une excellente ambiance. Le comité remercie également André JULHES, qui a longtemps assumé le secrétariat de l'association.

C'est dans cette même ambiance, amicale et solidaire, que continue à vivre le comité. Le voyage de septembre en Espagne a été une réussite. A noter que l'assemblée générale aura lieu à Crandelles le 21 mars 2010, et un repas dansant est prévu en septembre.

Merci à Monsieur le Maire de Reilhac et à son conseil municipal pour l'accueil qui nous est réservé lors de nos manifestations.

Le bureau

Association des anciens combattants

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE DE NAUCELLES ET REILHAC

L'association est affiliée à l'union fédérale des anciens combattants, ainsi qu'à la fédération des combattants et prisonniers de guerre, tant sur le plan national, que départemental.

Les principales activités de l'association sont, le 8 Mai et le 11 Novembre où nous invitons les autorités des deux communes ainsi que la population à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes morts pour la patrie.

Notre assemblée générale a eu lieu le 6 janvier 2009 où nous nous sommes retrouvés entre anciens combattants et sympathisants ainsi que les conjoints, après le compte rendu de l'année écoulée et le rapport financier, nous avons dégusté la galette des rois au son de l'accordéon et chansons de nos 20 ans.

Le 8 Mai 2009, journée du souvenir, après la cérémonie au monument aux morts de Naucelles sous un orage qui nous a contraint à sortir les parapluies, la messe avait lieu en l'église de Reilhac puis la cérémonie au monument aux morts ; c'est au restaurant <Le Prado> que nous nous sommes retrouvés anciens combattants, et conjoints pour un repas qui s'est déroulé tout au long de l'après midi dans la bonne ambiance et fraternité en chansons et musique et même quelques pas de danse.

Le 11 Novembre 2009 a connu la participation de nombreux enfants et parents merci aux institutrices et parents d'élèves, après une messe à Jussac et les cérémonies habituelles dans les deux communes.

Le repas de l'amitié, avait lieu cette année au Restaurant scolaire de Naucelles ou nous avons été accueillis par Monsieur le Maire, quelques conseillers et Monsieur le Maire de Reilhac, puis ces dames en cuisine, dont la gentillesse et leur dévouement sont sans égal.

C'est un repas digne d'un trois étoiles, concocté par Séverine qui n'a rien à envier aux grands chefs cuisiniers, sans oublier Eliane et Annie qui par leurs sourires, et leur bonne humeur ont ajouté une note supplémentaire à ce moment de convivialité, un grand merci à toutes les trois.

A la fin du repas une rose était offerte par Monsieur le Maire à chaque dame.

Merci à Monsieur le Maire de Naucelles et son conseil pour cette journée du souvenir.

A Noël un colis sera attribué à ceux qui pour des raisons de santé n'ont pu assister à nos activités.

Le Président
Louis PEYRAT



EUROVIA
VINCI

**Travaux Publics - Enrobés
Aménagement de cours
Travaux Particuliers
Devis gratuit**

EUROVIA DALA
AGENCE D'AURILLAC
4, Rue de Boudieu - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 64 58 56 - Fax : 04 71 64 24 73



LAPORTE
CONSTRUCTION
Successeur SARL LAMOURE Joël

9 bis route de Montplaisir

15250 Jussac

Tel: 04 71 46 63 33

Fax: 04 71 46 53 37

mail: laporte.construction@orange.fr

Fenêtres PVC en rénovation

Escalier

Entreprise
qualifiée



Parquet

Agencement

MENUISERIE - CHARPENTE

NEUF - RENOVATION - ENTRETIEN

SARL CARRIER - ETS RONAL

GÉRANT : JEAN-MARIE CARRIER

RUE EUGENE PAGES - 15800 VIC SUR CERF

TÉL. 04 71 47 51 02 - FAX 04 71 49 61 01

CARRIERJEANMARIE@WANADOO.FR



ENTREPRISE **A**URILLACOISE DE **T**RAVAUX **P**UBLICS

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
REVÊTEMENTS BITUMINEUX
ROUTES - TERRASSEMENTS
ASSAINISSEMENTS

16, rue de Boudieu - AURILLAC - Tél. : 04 71 63 50 31 - Fax : 04 71 64 65 80



«Réparateur agréé»

• Vente neuf et occasion • Location véhicules 4 x 4

Une gamme complète : essence ou turbo diesel "D4-D"

CONSULTEZ-NOUS !

SARL ARNAUD
Route de Clermont
Avenue Georges Pompidou
AURILLAC

04 71 48 12 31
arnaud@ctoyota.net

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver

livraison de gaz a domicile

S.A.R.L.

GIBERT

**Ouvert
6 jours / 7**

15250 JUSSAC



Tél. : 04 71 46 65 14 Fax. répondeur : 04 71 46 69 64

ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL

**CHAUDRONNERIE
METALLERIE
MECANO-SOUDURE**

**CHARPENTE METALLIQUE
BARDAGE
COUVERTURE
SERRURERIE**

**Bargues 15130 SANSAC DE MARMIESSE – Tél. 04.71.62.81.00
Fax. 04 71 62 84 88 – E-Mail : contact@acc15.fr – Site : www.acc15.fr**



Décoration d'Extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN

QUINCAILLERIE - JARDINAGE

PLOMBERIE - ELECTRICITÉ

FERS - TOLES - MATERIAUX

GRAINS - ALIMENTS BETAIL

SABLE - GRAVETTE

sur place ou livré

sac ou vrac

Les Quatre-Chemins - 15000 AURILLAC

Tél. : 04 71 48 06 54 - fax : 04 71 48 98 20



MANUCENTRE

Vêtements - Pêche - Chasse

Place de la Gare - B.P. 236

15002 AURILLAC Cedex

Tél. : 04 71 48 55 03 - Fax : 04 71 48 65 81

E-mail : manucentre@hotmail.com

Avenue Kennedy - R.N. 89 - 19100 BRIVE

Tél. : 05 55 17 72 39 - Fax : 05 55 17 72 40

Michel BRUEL

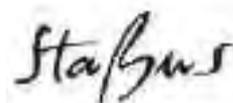
Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

**Boucherie
Charcuterie
Volailles**

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60



Voyagez en toute liberté

Ligne régulière

- **A Reilhac** : circule du lundi au vendredi scolaire

Lignes transport à la demande

Réservation obligatoire au N° 0 800 33 58 69

- **AL TAD** : transport à la demande
le samedi scolaire et du lundi au samedi
en période de vacances

- **TPMR** : réservé aux personnes à mobilité réduite,
circule du lundi au samedi

Renseignements : 04 71 48 53 00



COUVERTURE ZINGUERIE ÉTANCHÉITÉ

7, avenue du Garric • Z.A.C. de Baradel •
B.P. 334 • 15003 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 71 48 62 40 •
Fax 04 71 64 85 13

Site : www.auritoit.fr
E-mail : contact@auritoit.fr



ASSURANCES

SERVICES
BANCAIRES

EPARGNE

Agence de JUSSAC à votre disposition : 3, Avenue RAUX
15250 JUSSAC

Demandez votre Conseillère : Chantal JAULHAC
04.71.46.61.18

www.groupama.fr

N° Indigo 0 820 840 822



1 Avenue de Conche 15000 Aurillac

Tel : 04 71 45 12 65

Mail : auvergne.collectivites@sogapel.fr

TOUS PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN
Collectivités – Grands Consommateurs
Partenaire HYGIAL.

NOTRE SERVICE FAIT LA DIFFERENCE



Équipement Agricole Cantal

Les Quatre-Chemins - 15000 NAUCELLES

Tel : 04 71 48 85 85



CHAUFFEZ-VOUS AU BOIS !

POËLE MIXTE
(bûches bois et granulés)

- Bénéficiez de 25 % de crédit d'impôts*
- Réalisez des économies d'énergie

TVA 5,5%



Boutique Luytres
Bernard Luytres

M305272001410

17, avenue G. Pompidou - 21 bis/terrasse - AURILLAC
04 71 63 40 60 - Ouvert du lundi au samedi

* Voir conditions sur stand

S. AU. REV

Société Aurillacoise Revêtements sols et murs

Revêtements de sols souples - Moquette
Parquet collé et flottant

9, boulevard de Verdun - BP 20326
15003 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 71 63 44 78
Fax : 04 71 63 44 12
E-mail : saurev@wanadoo.fr



**Aménagement et
Entretien de parcs
et jardins**

*Taille, Elagage, Plantation, Tonte
Contrat d'entretien à l'année*

David PUYRAIMOND

Reilhaguet - 15250 Reilhac
04.71.64.39.60
06.83.36.45.37
prosylvi@voila.fr

BUREAU VERITAS

Village d'Entreprises
14, avenue du Garric
15000 AURILLAC
Tél. 04 71 63 89 30
Fax 04 71 63 89 31

www.bureauveritas.com
delphine_bathias@fr.bureauveritas.com



**BUREAU
VERITAS**

Les Combes
PEINTURE ■ DÉCORATION

AURILLAC
 54 avenue de l'Europe
 15000 Aurillac
 Tél. 04 71 64 53 73
 Fax 04 71 64 02 95

SAINT-FOUR
 21 rue Adoréan
 15100 Saint-Flour
 Tél. 04 71 62 46 30
 Fax 04 71 61 45 49

FRESSAC
 Avenue des Colons
 40 100 Fressac
 Tél. 05 65 28 54 65
 Fax 05 65 34 16 29

ROBIAC
 Avenue de l'Europe
 15000 Robiac
 Tél. 05 65 60 50 50
 Fax 05 65 60 11 15

Aluminier agréé TECHNICAL

Pour vos menuiseries, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF :
 vérandas portes fenêtres courants, escaliers, portes, etc.

Miroiterie LAUMOND
 15 Boulevard du Village BP 711
 15007 AURILLAC Cedex
04 71 63 59 30
 www.miroiterie-laumond.com

Aluminier agréé TECHNICAL

Pour la Rénovation et le Neuf

CONFORT - ISOLATION

FABRICATION A VOS MESURES

POUR TOUS TYPES DE FENETRES

Pour vos fenêtres et portes, le savoir-faire d'un vrai professionnel !

MENUISERIES ALUMINIUM & PVC POUR LA RÉNOVATION ET LE NEUF :
 vérandas portes fenêtres courants, escaliers, portes, etc.

Miroiterie LAUMOND
 15 Boulevard du Village BP 711
 15007 AURILLAC Cedex
04 71 63 59 30
 www.miroiterie-laumond.com

Sodical →

04 71 63 50 70
 41, rue Gutenberg
 15000 AURILLAC

Allayrangue →

04 71 63 87 87
 34, rue Gutenberg
 15000 AURILLAC

Espace bureautique
 Papeterie gros et détails.
 42 rue du 11 novembre

Vente, location, et SAV photocopieurs.
 15 000 Aurillac
 Mobilier bureau, agencement

Matériel informatique.
 Tel 04 71 63 49 80
 Fax 04 71 64 27 95

CALIPAGE

KONICA MINOLTA

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>ADARI Mustapha <i>Plaquiste, peintre, revêtement de sols</i> 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>AURELIE Coiffure <i>Coiffeuse à domicile</i> 4, rue des Myosotis - Les Landes Téléphone : 06.30.71.51.45</p>	<p>BERGERON Bernard <i>Terrassements - Travaux publics</i> 17, rue des Violettes Téléphone : 04 71 47 21 38</p>	<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>
<p>CAÏANO Philippe <i>Rénovation en Bâtiment</i> 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.29.77</p>	<p>CARCY Gabriel <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>	<p>CONRIÉ SARL <i>Électricité Générale</i> 5, rue des Limes Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>COSTES Frères <i>Serrurerie</i> Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.22.77</p>
<p>COUDERC Philippe <i>Marchand de Bestiaux</i> 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.44</p>	<p>FAUGÈRE - ROUCHET <i>Menuiserie bois, PVC et aluminium neuf et rénovation</i> 12, rue Glycines - Les Landes Téléphone : 04.71.43.33.53</p>	<p>FONTANILLE Thierry <i>Marchand de Vins</i> 5, rue de la Fontaine - Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>GAMEL Sylvie <i>Bar - Tabac</i> Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> 2, impasse des Iris - Les Landes Téléphone : 04.71.47.23.59</p>	<p>LAINSCAK Michel <i>Chauffage - Sanitaire</i> 2, rue de Recoulet Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> 7, route d'Onsac Téléphone : 04.71.47.22.44</p>
<p>PUYRAIMOND David <i>Technicien Forestier</i> 8, rue des Granges - Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine <i>Atelier de Coiffure</i> 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p>SA T.P.A. <i>Travaux Publics Agricoles</i> Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>TISSANDIER Christine <i>Infirmière</i> <i>Cabinet - Soins à domicile</i> 16, rue des Orchidées - Les Landes Téléphone : 04.71.47.29.32</p>

Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement.

Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin et aux entreprises qui apportent leur aide à son financement par la publicité. Faites leur confiance.

*L'Adjoint aux Finances et
à la Communication*
André FREYSSINIER

